



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL

***Séance du
Lundi 17 Février 2025 – 18h00***

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2025

18H00

Ordre du Jour

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 23 septembre 2024

RESSOURCES HUMAINES

- 1. PERSONNEL MUNICIPAL - TRANSFORMATION D'UN POSTE CONTRACTUEL - VTA (VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ADMINISTRATION) EN VTA EXPERTISE**
- 2. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS DE LA COMMUNE - PÉRENNISATION D'UN EMPLOI À DURÉE DÉTERMINÉE PAR UN EMPLOI PERMANENT**

COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

- 3. PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF À PANAFÉ – PRINCIPE DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AU GRAND-FIGEAC**

FINANCES

- 4. GARANTIE D'EMPRUNT DE LA COMMUNE POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS LOCATIFS 14 RUE SIMONE FOISSAC PAR LA SA HLM INTERRÉGIONALE POLYGONE**

DOMAINE DE LA COMMUNE

- 5. PLACE SULLY - DÉNOMINATION DU JARDIN PUBLIC**

ENVIRONNEMENT

- 6. PROJET DE RENATURATION ET RÉAMÉNAGEMENT GLOBAL DU SITE DU SURGIÉ - AVENANT À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AU SYNDICAT MIXTE CÉLÉ LOT MÉDIAN**

Le dix sept février deux mille vingt cinq à 18 heures 00, le Conseil Municipal de **FIGEAC** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. André MELLINGER, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 11 février 2025.

Présents : Mmes et Ms MELLINGER, LANDES, COLOMB, BALDY, SERCOMANENS, SOTO, BRU, LARROQUE, LUIS, LAVAYSSIÈRE, STALLA, ALLATRE-LACAILLE, LACIPIÈRE, GAZAL, GENDRE, CROS, RUBAUD, LANDREIN, BROUQUI, LAFRAGETTE, GONTIER, JANOT, MOREL.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Anne LAPORTERIE pouvoir à Bernard LANDES, Étienne LEMAIRE pouvoir à Hélène LACIPIÈRE, Raymonde LAFON pouvoir à Monique LARROQUE, Christine DELESTRE pouvoir à Philippe LANDREIN.

Absents excusés : Nathalie FAURE, Reyda SEHLAOUI.

Secrétaire de séance : Arnaud LAFRAGETTE

Le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2024 est adopté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés. Mme GONTIER rappelle à l'ensemble des Conseillers Municipaux de bien veiller à allumer les micros lors des débats.

PERSONNEL MUNICIPAL - TRANSFORMATION D'UN POSTE CONTRACTUEL - VTA (VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ADMINISTRATION) EN VTA EXPERTISE

Rédigé par : Service des Ressources Humaines
Rapporteur : Bernard LANDES

Par délibération en date du 18 mars 2024, il vous a été demandé la création d'un poste de VTA (Volontariat Territorial en Administration) sous la forme d'un contrat de projet pour une durée maximum de 18 mois, ceci afin de renforcer le service Informatique. Je vous rappelle que ce dispositif était proposé par l'État en permettant un financement de ce poste à hauteur de 15 000 € et ce type de contrat s'adressait aux jeunes diplômés, âgés de 18 à 30 ans, d'un niveau de BAC+2 minimum pour effectuer une mission d'ingénierie au service du développement communal.

Cependant ce poste n'ayant pas été retenu dans la programmation du dispositif, les services de l'État nous ont réorienté vers un VTA (Volontariat Territorial en Administration) expertise c'est-à-dire un contrat à destination de personnes âgées de plus de 30 ans avec une expérience dans le domaine souhaité de plus de 10 ans. Ce dispositif propose une aide financière forfaitaire de 30 000 euros qui comprend une partie de la rémunération, des défraiements de frais de déplacement et l'équipement du poste.

Aussi, je vous propose de transformer le poste de contractuel, (contrat de projet) initialement fléché sous la forme de VTA en un contrat de projet toujours pour la même durée 18 mois maximum mais pour un VTA expertise (Volontaires Territoriaux en administration volet expertise) et de solliciter l'aide de l'État pour ce dispositif à hauteur de 30 000€.

M. LANDREIN : « On parle à chaque fois de ligne dans une liste mais il y avait une personne embauchée pour ces fonctions. Est-ce la même qui va bénéficier d'un autre système ou est-ce quelqu'un d'autre ? »

Monsieur le Maire : « Il s'agit d'une possibilité « offerte » puisqu'il y a une bonne partie du salaire qui est assumée par l'État, comme c'est le cas sur d'autres postes fléchés, pour aider les collectivités. Je ne vous cache pas que nous sommes à flux tendu sur tout ce qui est administratif en raison des complexités des procédures qui font que l'on passe beaucoup de temps dessus. L'idée est tout d'abord par obligation légale de sécurité sur l'informatique. Nous ne voudrions pas perdre notre tour car il y en a environ un par an dans tout le département. Le précédent a été attribué à Cahors et nous voudrions bien pouvoir en bénéficier à notre tour. Ce ne sont pas des postes que nous pouvons réattribuer à des personnes puisque ces personnes postulent auprès de la Préfecture. Lorsqu'ils répondent aux critères et que la Préfecture a les crédits déconcentrés (ce qui n'est pas simple par les temps qui courent) la personne est recrutée. Cela peut prendre du temps avant que nous une réponse ou non. Là, nous améliorons nos chances en ciblant un public qui est peut-être plus facile à recruter et où il y a plus de volontaires que sur l'autre. »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré,

VU le Code de la Fonction Publique,

VU les articles L. 332-24, à L. 332-26 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération en date du 18 mars 2024, modifiant le tableau des effectifs et créant le poste de contractuel « VTA »,

VU la délibération en date du 20 décembre 2021, portant mise en place du RIFSEEP pour les agents de catégories A et B de la ville de Figeac,

DÉCIDE de modifier à compter du 1^{er} avril 2025 l'emploi non permanent de Volontariat territorial en administration (VTA) en un emploi non permanent à temps complet de VTA expertise recruté sous la forme de contrat de projet pour une durée maximum de 18 mois. Ce contrat sera rémunéré sur la grille des Techniciens Territoriaux IB 389 et 597 auquel pourra être attribué éventuellement une IFSE socle du cadre d'emploi des Techniciens.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir et sollicite une aide de l'État à hauteur du maximum soit 30 000 €.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2025.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS DE LA COMMUNE - PÉRENNISATION D'UN EMPLOI À DURÉE DÉTERMINÉE PAR UN EMPLOI PERMANENT

Rédigé par : Service des Ressources Humaines

Rapporteur : Bernard LANDES

La Ville de Figeac est engagée depuis 2018 dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville » destiné à aider les villes moyennes à redynamiser durablement le cœur de leur agglomération. Ce programme nous a conduit à recruter un agent contractuel le 1^{er} mars 2019, autorisé par délibération en date du 10 décembre 2018 puis son renouvellement par délibération en date du 14 octobre 2021. Son terme arrivant à échéance en février 2025, je vous propose de pérenniser cet emploi tout en valorisant ce poste, en permettant de développer des compétences en transversalités et ainsi de mutualiser cet emploi sur des missions de politiques éducatives, et de coordination de conseil consultatif citoyen. Compte tenu de ces besoins, Il vous est donc proposé conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, de créer un emploi permanent sur le grade d'Attaché territorial. Si l'emploi créé ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article L.332-8 du code général de la fonction publique.

Mme GONTIER : « Dans la présentation de la délibération vous avez utilisé le conditionnel. Si nous avons bien suivi, cette évolution du poste est normalement effectivement depuis la rentrée de septembre. Je me trompe ? »

M. LANDES : « Jusqu'à maintenant elle était en poste sur l'Action Cœur de Ville. Nous nous proposons de le pérenniser mais en valorisant le poste et en créant d'autres missions à partir de maintenant. »

Mme GONTIER : « Oui bon, je crois qu'il y a eu un article dans la presse qui disait qu'à partir de septembre il y avait une évolution. »

M. LANDES : « Oui, mais il était important de passer par le Conseil Municipal pour en décider. »

Mme GONTIER : « Mais est-ce qu'elle a commencé à travailler également sur les écoles ? Lorsque l'on avait voté le Projet Éducatif de Territoire et dans le cadre des missions qui sont proposées, nous avons aussi validé le fait de mettre en place un comité de pilotage qui a toute vocation à s'exprimer sur ce type d'évolution et sur d'autres éléments comme l'ouverture du dispositif Passerelle. Or, ce comité de pilotage n'a pas été réuni pour le moment. Je me demandais s'il était prévu qu'il le soit réuni prochainement. »

Monsieur le Maire : « En l'absence de Mme LAPORTERIE il est compliqué de vous donner une réponse mais comme nous travaillons ensemble je peux tout de même vous la donner. La personne en question que tout le monde connaît avait un emploi à durée déterminée. Il y avait deux solutions : soit on lui disait aurovoir à la fin de son contrat aidé par l'ANAH soit on pérennisait son poste (tout en restant tout de même en emploi contractuel) si le besoin s'en fait sentir. Il se trouve que suite aux nombreuses discussions que nous avons

eu sur le PEDT tout le monde a été d'accord pour qu'il y ait un œil extérieur à la Fédération Partir pour mettre en place le PEDT, regarder et analyser son fonctionnement, voire le coordonner au sens où la Fédération Partir coordonnait les intervenants mais pas l'organisation du PEDT tel que nous le faisons entre les associations, l'IEN, les écoles et les services de la mairie (ATSEM). C'est suite à cela que nous avons proposé de scinder le poste de Mme KARROUM, la moitié sera consacrée à la coordination du PEDT et l'autre restera sur ses fonctions telles qu'elle les a. C'est aussi une façon pour nous de faire des économies d'échelle car nous n'aurions pas trouvé quelqu'un qui accepterait de travailler à mi-temps sur l'un des deux postes, ce qui peut se comprendre. Pour elle, ce sont deux sujets connexes. Je précise que son emploi n'est plus aidé depuis un an et demi. Sans avoir à consulter le comité de pilotage, je pense que cela correspond tout à fait à ce qui a été demandé et souhaité par l'ensemble des parties. Concernant le dispositif Passerelle, nous en avons parlé ici. C'est un dispositif qui relève de l'Éducation Nationale et correspond également aux souhaits du comité de pilotage. Si cela rentre dans le PEDT cela ne rentre pas dans le péri-éducatif. Il faut être clair. Il s'agit du temps d'école. Comme tout temps d'école, c'est de la compétence de l'Éducation Nationale. C'est l'IEN qui a organisé au sein de l'école maternelle la disponibilité pour l'accueil des ces enfants qui sont aujourd'hui au Jardin d'Enfants et qui vont pouvoir bénéficier de ce dispositif. De ce que je sais suite au CDEN par le biais de la DASEN, si le dispositif Passerelle est concluant, il pourrait y avoir du temps partiel de renfort qui serait détaché par l'Éducation Nationale sur ce dispositif. Bien évidemment, nous en ferons l'évaluation et nous en parlerons au comité de pilotage. Concernant la décision, nous en faisons la demande et c'est l'Éducation Nationale qui dispose. »

Mme GONTIER : « Merci. Ma question portait sur la réunion d'un comité de pilotage. Nous sommes d'accord sur le dispositif Passerelle nous avons suivi, mais en l'occurrence, il y a un objectif politique derrière en termes d'accueil des petits, de lien avec la préscolarisation et l'intérêt est de voir et de réfléchir de la manière dont tous ces éléments s'imbriquent même si tous ne dépendent pas des mêmes instances. Cela me paraît relever de ce comité de pilotage d'avoir cette vision politique de la manière dont on fait coïncider tous les dispositifs. »

Monsieur le Maire : « La vision politique je pense que nous la partageons tous car nous l'avons longuement abordée lors de diverses réunions. Il s'agit d'une part de ne pas laisser à l'enseignement privé les possibilités de prendre les petits de moins de 3 ans. Nous ne sommes là qu'à l'amorce du dispositif. Comprenez que c'est pour la défense de l'école publique et je crois que nous sommes tous sur la même ligne. D'autre part, il s'agit d'enrayer la baisse des effectifs et d'offrir un choix notamment pour les nouveaux parents ou les nouveaux arrivants. Suite aux chiffres qui nous ont été communiqués, je ne vous cache pas qu'avec 1 000 enfants scolarisables en moins dans l'élémentaire et le pré-élémentaire dans les 4 à 5 années qui viennent, l'enjeu va tout de même être de taille et je ne suis pas sûr que, malgré ces objectifs politiques partagés par tous, on évite d'avoir moins d'enfants par classe et le couperet des suppressions de postes. Nous aurons fait tout ce qui est en notre pouvoir. Si nous évitons qu'il y ait une fuite de nos enfants vers d'autres formes d'enseignements, nous aurons déjà avancé d'un cran. La question sur l'enseignement à domicile a été posée. On nous a indiqué qu'au niveau du département il n'y a qu'une quinzaine d'enfants scolarisés à domicile et en net recul par rapport aux années précédentes. La défense de l'école publique et laïque reste un combat de tous les instants et je pense que l'on est d'accord là-dessus. Dans les missions de Mme KARROUM il y aura aussi celle de réunir le comité de pilotage pour faire état et partager tout ce que je viens de vous dire. »

M. LANDREIN : « C'est vrai que cette délibération nous pose problème. Comme je l'ai dit tout à l'heure lorsque l'on regarde un poste on ne regarde pas uniquement la définition et ce qu'est le poste mais aussi la personne et la façon dont c'est tenu. Si vous décidez de pérenniser ce poste avec la même personne (on aurait très bien pu le pérenniser avec quelqu'un d'autre et lancer une embauche) cela veut donc dire que normalement vous avez été satisfait du travail effectué par Mme KARROUM. Je pense que cet avis n'est pas partagé par tout le monde. Pour en avoir discuté avec des commerçants, je suis effectivement un peu surpris que l'on continue à conserver cette personne dans cette fonction. Peut-être que dans une nouvelle fonction elle sera tout à fait adaptée mais dans celle de manager de centre-ville je pense qu'elle n'est pas du tout suffisamment à l'écoute de ce qu'est le commerce aujourd'hui et de ce doit être le développement d'un centre-ville dans une ville de 10 000 habitants. D'ailleurs, le fait de diviser par deux son poste de manager de centre-ville en est la confirmation car aujourd'hui, s'il y a bien un poste dans lequel la fonction méritait au moins un temps plein est bien celui-là : recrutement de nouveaux commerçants, retour vers les franchises, travail sur les sites fermés,c'est un sujet que je connais bien et on pourrait lister un certain nombre de choses qui pourraient être faites et qui n'ont pas été faites dans les 6 ans qui viennent de s'écouler. Et là, on pense que l'on va la mettre à mi-temps sur ce poste et que cela va devenir efficace. Moi je n'y crois pas du tout, je vous le dis franchement. Nous n'y croyons pas du tout. Accessoirement il y a quelque chose qui me dérange. Si j'ai bien compris, elle va se retrouver avec deux élèves référentes. C'est-à-dire qu'à la fois il y a une élue qui s'occupe des écoles et une autre du commerce et qu'il va falloir que tout le monde se coordonne. Elle va aussi se retrouver au sein des services, si je comprends bien, avec deux responsables. Vous allez me dire qu'il y a un responsable au-dessus mais cela aussi pose interrogation. Comment quelqu'un va pouvoir s'organiser de façon efficace et autonome pour pouvoir gérer ces deux fonctions en équilibrant les deux responsabilités et les deux activités. Franchement, moi je ne comprends pas cette

délibération. Elle est pour moi complètement décalée par rapport à tout ce que l'on peut entendre. Vous avez parlé de deux fonctions connexes. Je ne vois pas en quoi ces deux fonctions sont connexes. Elles sont complètement différentes ! »

Monsieur le Maire : « Cela m'appelle plusieurs réponses. Je pense que cela ne vous a pas échappé que nous sommes en séance publique. Vous pourriez vous lâcher en commission mais là on peut entrer dans le registre de la diffamation puisque vous critiquez un contractuel territorial en public. Je vous le dis juste, vous prenez vos responsabilités. Que l'on dise que le poste est inutile, vous avez le droit. Quant à citer la personne, je pense que chacun appréciera. Je le dis parce que cela me choque un peu. En tant qu'employeur, je me dois de défendre les agents de la collectivité. Lorsque nous serons sur le rapport des orientations budgétaires vous verrez que l'on partage aussi par une subvention le poste d'animatrice de l'association Figeac Cœur de Vie. Je n'ai pas voulu supprimer la subvention à l'association pour garder une personne à temps plein pour que cela ne coûte pas plus cher à la commune. Je ne vous expliquais pas que c'était deux postes connexes. Le travail pour l'attractivité de la commune est le seul point commun. Après, il s'agit de deux boulots différents qui sont bien déterminés avec deux mi-temps. Comme je vous l'ai dit, nous n'aurions pas trouvé quelqu'un surtout, comme vous le dites, qui puisse revitaliser le commerce de centre-ville. Dans des grandes villes cela est possible mais je vous rappelle que même à Cahors où il y a un manager du commerce, le commerce ne se porte pas mieux que chez nous. Il y a encore plus de vacants. Aujourd'hui, elle est plus coordinatrice du commerce local que manager en recherche de nouvelles franchises. À ce moment-là il faut faire les salons et avoir des contacts que si vous-même n'avez pas eu en tant que Président de l'association des commerçants ni la permanente de Figeac Cœur de Vie n'a pas, ce n'est pas nous qui allons, avec nos faibles moyens, parcourir la France pour les trouver. Je n'ai pas ces personnes dans mon carnet d'adresse. Si vous voulez nous aider, ce sera avec grand plaisir. Jusqu'à présent, vous n'avez pas proposé de le faire même si, par les temps plus anciens, nous avons bien travaillé ensemble. Voilà la réponse que je peux vous faire. Nous faisons une économie de poste. Le poste de coordinateur du PEDT ne méritait pas un temps plein. Tout le monde l'a dit. Une fois que j'ai fait le tour des agents disponibles ou des possibilités d'embauche je ne trouve personne pour faire un mi-temps là-dessus. Aujourd'hui, j'ai trouvé quelqu'un que nous vous proposons. Nous renouvelons le contrat pour 3 ans. Nous ferons le bilan dans 3 ans de l'un et de l'autre. »

Vu le code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération en date du 20 décembre 2021 portant mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) pour les agents de catégorie A et B.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré,

MODIFIE le tableau des emplois par la création d'un emploi permanent à temps complet sur le grade d'attaché Territorial.

AUTORISE le versement de l'IFSE (indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise) socle du cadre d'emploi des Attachés Territoriaux à l'agent (H/F) si le recrutement devait intervenir dans le cadre de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget pour cette année.

Voté par 22 voix POUR, 4 CONTRE (Philippe LANDREIN, Christine DELESTRE, Philippe BROUQUI et Arnaud LAFRAGETTE) et 1 ABSTENTION (Aurélie MOREL).

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF À PANAFÉ – PRINCIPE DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AU GRAND-FIGEAC

Rédigé par : Direction générale des services - Secrétariat général et affaires juridiques
Rapporteur : Monsieur le Maire

Depuis 2023, la Municipalité s'est enjoint les services de programmistes pour mener des études de faisabilité et préprogramme en vue d'améliorer l'offre d'équipements sportifs et de répondre aux besoins et attentes des associations et utilisateurs. Le lieu-dit Panafé, où est déjà implanté un stade, est apparu comme un lieu à développer et à optimiser avec la réalisation d'équipements sportifs suivants :

- ✓ Un important complexe sportif couvert avec plusieurs espaces de pratique (ex un mur d'escalade pour des compétitions de niveau départemental, un gymnase multi-activités...) de niveau régional
- ✓ Un terrain de grands jeux en revêtement synthétique pour la pratique du football et du rugby
- ✓ Des espaces de loisirs paysagés ouverts à tous mais également des zones vestiaires pour les espaces sportifs extérieurs (zone VTT, sentier piétonnier, espace pique-nique...)

La mission des programmistes s'est décomposée en 3 phases successives :

- ✓ Phase 1 : étude préalable et d'opportunité (analyse du site et première approche des besoins et attentes)
- ✓ Phase 2 : étude de faisabilité et préprogramme (analyse des besoins de tous les usagers lors de concertations et estimation des coûts prévisionnels)
- ✓ Phase 3 : élaboration du programme fonctionnel et technique détaillé.

Les phases de concertation et analyse des besoins et attentes des usagers ont fait remonter les points suivants :

- ✓ De grosses attentes de la part des associations communales en matière d'un complexe sportif couvert et espaces extérieurs complet
- ✓ Un nombre non négligeable de licenciés et pratiquants provenant du territoire communautaire au sein des associations de Figeac
- ✓ L'absence d'un équipement sportif couvert et de loisirs structurant sur le territoire communautaire

Vu les dispositions des articles L 2422-5 et suivants du Code de la commande publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5721-9

Considérant le programme technique détaillé, avec une estimation d'opération à 10 millions d'euros, y compris l'aménagement d'un terrain synthétique sur un site différent de celui de Panafé,

Considérant que la Ville de Figeac est aujourd'hui compétente pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération visant à la réalisation d'un complexe sportif sur le secteur de Panafé,

Considérant l'intérêt communautaire à la réalisation de ce futur équipement structurant,

Considérant les besoins et attentes en matière d'équipements sportifs pour les usagers de Figeac et du territoire communautaire,

M. JANOT : « Je suis un peu surpris de voir ce point à l'ordre du jour aujourd'hui alors que vous aviez spécifié que le Conseil Municipal serait plutôt consacré au Surgié. Nous allons voter une délégation de maîtrise d'ouvrage avec un projet à 10 M€. Si l'on rajoute les 9 M€ du Surgié cela fait un Conseil Municipal à 19 M€. Cela fait cher. Ceci dit, je suis d'accord avec vous, convaincu de l'intérêt du projet et de l'existence du besoin et de l'intérêt communautaire d'un tel équipement. En revanche, nous ne comprenons pas tout dans cette délibération par rapport à cette convention. En page 2 vous indiquez que « les prestataires ont permis à la ville de définir les besoins en attente de futurs utilisateurs et d'apporter les arbitrages nécessaires à la définition du futur complexe sportif ». »

Monsieur le Maire : « J'ai dit que nous ne voterions pas la convention puisqu'elle n'est pas assez aboutie. Cela nécessite plusieurs aller/retour supplémentaires entre nous et le Grand-Figeac qui préfère la présenter préalablement en Conseil Communautaire. »

M. JANOT : « D'accord. Il n'empêche que moi, je n'ai jamais eu les rapports. Aucun rapport n'a jamais été annexé aux documents. »

Monsieur le Maire : « C'est aussi une des raisons pour laquelle je retire le vote de cette convention. »

M. JANOT : « En page 6 « le contenu est détaillé dans le rapport de programmation annexé à la présente convention ». Pareil, nous ne l'avons pas. »

Monsieur le Maire : « Justement, dans le comité de pilotage auquel tous les clubs ont été associés il a été largement diffusé dans les clubs. »

M. JANOT : « Concernant le « coût prévisionnel de l'étude et des travaux de construction du complexe sportif de Panafé de 10 M€ la présente convention détermine la consistance et les modalités de participation financière de la commune », il devait être également annexé un document. Pareil. Nous n'avons aucun élément. Alors tant mieux, on ne le vote pas mais j'aurai bien aimé avoir tout de même les éléments pour statuer là-dessus. Sur la page 6 « la commune s'engage à assurer la partie qui lui incombe du financement des études et des travaux après la validation du financement par l'opération correspondant au coût

prévisionnel échéancier des dépenses et des recettes. Cette étape fera l'objet d'un avenant à la présente convention qui définira toutes les modalités financières qui s'appliquent aux parties et sera rétroactif ». La question est de savoir quelle est la partie qui lui incombe et comment a-t-elle été calculée ? Le jour des vœux vous avez mis une condition. Devant les figeacois vous avez dit que si à l'issue de la réflexion du schéma des équipements sportifs par l'Office Intercommunal des Sports nos collègues du Grand-Figeac nous soutenaient, nous pourrions alors porter deux équipements au territoire. C'est là où je ne retrouve pas cette condition dans la délégation. Vous avez dit que cette délégation et son suivi serait assurés par le Grand-Figeac. Je me pose la question : est-ce la part du Grand-Figeac ? Nous nous sommes toujours dit que nos amis de la communauté de communes devaient mettre la main à la patte et nous aider. Dans cette délégation je ne vois pas cette condition. En tant que figeacois, je la comprends de façon que nous allons assumer la totalité hormis, bien entendu, les subventions reçues. »

Monsieur le Maire : « Si c'était juste pour faire cela on se fatiguerait un peu moins. Vous avez cité mes propos le jour des vœux et vous avez très bien fait car il n'y a rien à rajouter ni à enlever. Effectivement comme je l'ai dit, il faut d'abord demander son avis à celui qui participe financièrement. C'est pour cette raison qu'aujourd'hui on demande au Grand-Figeac d'accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage car c'est une des conditions pour que le projet avance et il va falloir que l'on attende que nous ayons voté pour que l'on puisse aller plus loin. Je ne peux pas vous donner le résultat des courses avant qu'il n'y ait une proposition du bureau mais vous donne mon idée. J'ai parlé de cœur de village et je peux aussi faire référence aux maisons de santé. Dans ce cas-là il y a un partage du reste à charge entre le Grand-Figeac et la Commune et pas que l'on fasse comme pour la voirie : que l'on délègue au Grand-Figeac et que l'on paie la totalité. L'intérêt est de faire co-financer une partie par le Grand-Figeac. Je ne vous cache pas que si l'on peut en faire co-financer davantage....C'est pour cela que dans les annonces j'ai aussi parlé du terrain synthétique qui devait être accolé à cet équipement sportif et que peut-être qu'il ne sera plus accolé, ce qui permettra de faire baisser le coût. Le terrain synthétique serait pris dans le cadre du schéma des équipements sportifs d'intérêt communautaire sous la forme de deux terrains synthétiques, un à Figeac et l'autre à Capdenac-Gare, placés sur des stades existants. À Figeac, il serait localisé sur le stade du Calvaire Marcel Costes. Cela permettrait un entraînement le vendredi et plusieurs matchs les samedis et dimanches. D'autre part, il n'y aura pas besoin de rajouter l'éclairage, des vestiaires et les tribunes puisque cela est déjà existant. Je ne peux pas mettre la charrue avant les bœufs. Je vous dis quel est mon souhait et ma demande. Nous verrons si nous sommes suivis. C'est bien ce que j'ai dit si nos collègues en sont d'accord. Puisque nous sommes sur le terrain communautaire, ce ne serait que justice puisque les terrains d'Anglars ont été retenus comme étant d'intérêt communautaire ainsi que le terrain de motocross de Lacapelle Marival. Cela me paraîtrait tout à fait logique que nous puissions avoir un terrain synthétique d'intérêt communautaire. Pareil pour Capdenac-Gare. J'insiste sur les deux communes car cela permettra de multiplier les partages de terrains entre les équipes. Ai-je mieux répondu à vos interrogations ? »

M. JANOT : « Oui, c'est un peu plus clair effectivement. Mais lorsque je reçois les documents avec cette proposition d'adoption de cette convention, il n'y a rien d'écrit de ce que vous venez de dire. »

Monsieur le Maire : « Elle n'est pas « mûre ». Nous avons voulu faire un peu vite. Nous en avons encore discuté cet après-midi avec le Président du Grand-Figeac et nous avons convenu qu'il fallait retirer le projet. Au point où nous en sommes, ce n'est pas à un ou deux mois près. Je retiens que vous avez relevé que vous étiez convaincu de la nécessité et du besoin. Je veux bien mais besoin sans finance : je ne sais pas faire. Pour avoir des subventions il faut un certain niveau dans les fédérations. Si l'on fait juste un équipement local, nous n'aurons aucune subvention. On va nous demander d'avoir un niveau régional et forcément, il y aura quelques exigences de ce côté-là et je peux vous dire sous couvert du Président de l'OIS qu'il est prévu qu'il y ait le comité de pilotage avec les clubs qui se réunisse de nouveau sous l'égide de l'OIS et du Grand-Figeac. En déléguant la maîtrise d'ouvrage ce sera le Grand-Figeac qui va organiser la concertation avec les clubs pour revoir le projet, ne serait-ce qu'avec ce que je viens de dire sur les terrains synthétiques. »

M. JANOT : « J'ai bien compris que cela allait coûter de l'argent et qu'il fallait en trouver. C'est pour cela que je réponds à la délibération qui m'est présentée sinon, je n'aurais pas passé mon temps à relire la convention comme je viens de la faire. »

M. BROUQUI : « Et bien moi je voulais vous remercier de proposer cette délibération. Vous savez que le secteur associatif et notamment sportif me touche et vu les besoins qu'il y a merci d'avoir pris compte de tout ce que l'on avait dit. Moi, j'aurais mis deux synthétique mais s'il y a assez de finances pourquoi pas. Effectivement concernant les subventions, cela s'est un peu « rétréci » et même sérieusement. Lorsque l'on apprend des nouvelles comme le seul endroit où l'on coupe les budgets est le sport,et c'est vrai que malheureusement, cela n'intéresse pas grand monde dans le milieu politique. C'est bien dommage. Comme je l'ai déjà dit : il vaut mieux avoir des gamins sur un terrain de foot que dans la rue. Je voulais donc vous remercier mais je le ferai plus tard lorsque vous la proposerez à nouveau. »

M. LANDREIN : « Effectivement, nous sommes doublement satisfaits même si nous n'allons pas voter la convention ce soir et le fait aussi d'avoir été les premiers dans cette salle à essayer de faire bouger les choses et de faire en sorte qu'avec un argument que vous avez repris et nous en sommes très contents. Non pas que vous avez repris mais parce qu'il était pertinent : dans nos clubs sportifs figeacois il y a une

majorité d'adhérents qui ne sont pas figeacois et il est assez logique que lorsque l'on parle d'équipement nouveau la contribution soit faite à 50/50 et pourquoi pas au prorata d'utilisation par les habitants des différentes communes aux alentours de Figeac. Dans tous les cas, c'est une bonne nouvelle. J'avais exactement la même interrogation que M. JANOT car effectivement j'ai vu une convention sans montant de participation. Vous nous rassurés sur le sujet. En revanche, ce qui ne m'a pas rassuré c'est que sur les programmes du Grand-Figeac je n'ai vu aucun fond prévu dans les années à venir pour cet équipement. On parle de 2025 et l'on sait que l'on n'en a pas besoin. Peut-être pas non plus en 2026 mais je ne l'ai pas vu pour 2027, 2028 ni 2029. Je sais que nous avons le temps d'y revenir. Peut-être que certains d'entre-nous n'en discuteront plus ou pas. Certains d'entre-nous le ferons et j'attire l'attention sur le fait qu'il faudra aussi que l'on le voit apparaître dans les budgets des deux collectivités assez rapidement pour pouvoir aussi faire des choix pour les futurs projets. »

Mme MOREL : « J'avais juste la même remarque au sujet du financement mais vous y avez répondu. Je trouve également que ce projet est une bonne chose. Je me pose plusieurs questions. C'est vrai que vous avez fait plusieurs réunions auxquelles nous n'avons pas été associés. La délibération nous tombe un peu comme cela et l'on ne savait pas du tout ce que vous souhaitiez faire et c'est un peu dommage. Ensuite, je me pose la question sur le choix de l'emplacement car il est vrai que c'est une zone pavillonnaire avec la route limitée à 30 km/h. Dans la prévision il y avait 100 véhicules, des bus, etc...je me pose la question de savoir si c'est le bon endroit pour faire cela. Il y a beaucoup de projets qui sont engagés avec d'énormes frais et on peut se poser la question de savoir si cela n'engage pas trop les frais de la commune. »

Monsieur le Maire : « C'est tout l'art des PPI et je vous avoue que c'est un vrai casse-tête mais il ne faut pas trop attendre pour enclencher la machine car on ne sait pas ce que l'avenir nous réserve. Déjà là, nous ne sommes pas en avance. C'est une nécessité pour les sportifs. Si vous fréquentez quelques clubs vous voyez que cela pousse très fort. Ce n'est pas parce que l'on attendra davantage que cela coûtera moins cher. Au contraire. Je crains que l'inflation ne reprenne. Après une forte poussée de l'inflation, nous sommes un peu redescendus parce que le carnet de commandes des entreprises, malheureusement, va un peu s'assécher avec les restrictions qui se profilent. Je pense que le temps que le concours soit lancé d'ici un an ce sera peut-être le bon moment pour avoir assez de concurrence sur les projets. Ensuite, vous connaissez le fameux escalier des projets où il y a un ou deux ans de réflexion, deux ans pour mettre le projet à jour, un an pour obtenir le permis de construire, un an pour l'appel d'offres et un an ou 18 mois de réalisation. Vous voyez que c'est un projet de mandat et pour le prochain mandat. Il faut être clair. »

Mme MOREL : « Vous avez raison mais il est vrai que même vous, vous avez réfléchi à d'autres solutions comme par exemple le terrain synthétique qui serait réalisé au Calvaire sur de l'existant, ce qui serait fait dans un premier temps, et déjà voir si l'on a besoin d'autant. »

Monsieur le Maire : « Je précise que ce sont deux projets différents. C'est pour cette raison que vous n'avez pas de chiffre car aujourd'hui le chiffrage est à refaire et l'on vous dirait des bêtises. Effectivement nous avons cet ordre de grandeur de 10 M€ lorsque j'avais fait visiter le site au Président du Lot mais il faut le revoir. J'espère qu'il sera à la baisse mais je ne dis plus rien tant que je n'ai pas de résultat et pour cela que je dis qu'il va falloir reconsulter les clubs et peut-être réduire un peu les exigences des uns et des autres. Les exigences telles que la taille des terrains ne sont pas concernées puisqu'elles sont règlementaires. Je pense plutôt au fait que tout le monde nous demande des lieux de stockage, des doubles vestiaires, etc... Alors je sais bien qu'il faut tout cela mais plus on ajoute de la surface, plus cela coûte d'autant plus qu'il y a le problème de l'entretien même si ce sera moins énergivore au niveau thermique vu les réglementations. Peut-être qu'il faudra faire un peu moins de gradins que ce qui était prévu par exemple. Comme je vous le dis, une fois que nous aurons voté la délégation de maîtrise d'ouvrage, nous aurons quelqu'un qui s'occupera du dossier à l'échelle communautaire, avec nous bien sûr. »

Mme GONTIER : « Oui quand même par rapport aux différentes interventions qui viennent d'être faites, je ne comprends pas l'urgence de se prononcer sur ce projet alors que nous ne savons absolument pas où nous allons aujourd'hui. Vous l'avez rappelé, c'est un projet de mandat. Or, le mandat arrive à son terme et ce sera donc le projet du prochain mandat. Nous n'allons pas ne rien faire puisque nous allons voter tout à l'heure quelque chose qui revient tout de même très cher aussi pour la commune. Il y a d'autres projets en cours. Effectivement, je suis complètement d'accord sur le fait qu'il faut réfléchir à un transfert de compétence à ce sujet mais alors pourquoi mettre la charrue avant les bœufs ? Pourquoi ne pas travailler auparavant à ce transfert de compétence qui effectivement ne pourra intervenir qu'une fois qu'il y aura eu renouvellement des conseils municipaux ? Les 10 M€ évoqués n'étaient pas évoqués qu'à l'oral puisque nous l'avons aussi vu dans cette délibération qui est totalement à revoir. Il y a un montant qui est avancé alors que n'avons absolument aucun élément et que nous sommes à un an des prochaines échéances. »

Monsieur le Maire : « Vous ne pouvez pas me reprocher à la fois de ne pas mettre de chiffre et d'en mettre un et en même temps de prendre trop de temps pour avancer dans les projets. J'ai dit deux choses mais vous ne m'avez pas écouté. La première est que nous faisons une délégation de maîtrise d'ouvrage ce qui peut se faire sans modification des statuts et que la modification des statuts et la prise de compétence interviendront après le renouvellement. En revanche, si l'on ne fait pas de délégation de maîtrise d'ouvrage aujourd'hui (fameux escalier de la décision du projet) on ne peut pas lancer le concours d'architecte ni refaire le travail avec les programmistes et les clubs avant septembre 2026. Pourquoi ? Vous vous rappelez,

lorsque nous avons été élus et juste après l'élection municipale, il y a eu reconstitution du Conseil Communautaire, la reconstitution des commissions, du bureau, de l'exécutif, etc....qui intervient plusieurs semaines après. Le temps que tout cela se mette en route on ne va pas leur demander de se précipiter sur ce dossier. Donc effectivement, c'est un dossier qui arriverait à la commission sport à la rentrée de septembre 2026. Je suis désolé mais vous me dites souvent que ça va trop ou pas assez vite et c'est normal. Je l'admets, je serais à votre place je ferais la même chose. Toujours est-il que comme c'est ici un projet sur lequel j'ai pris des engagements par rapport au monde sportif, je fais le « service après-vente » et je le ferai jusqu'au bout. Aujourd'hui je ne dis pas « le projet est abandonné parce qu'on ne peut pas le faire » mais que nous le confions au Grand-Figeac. Il y a une majorité pour dire que le projet correspond à un besoin et que c'est un bon projet. Il restera à l'affiner. Ce n'est pas parce que l'on fait la délégation de maîtrise d'ouvrage que le terrain est intangible. Cela dit en passant si vous trouvez un terrain qui nous appartient, à peu près plat et où l'on puisse mettre un équipement de cette taille avec le parking qui va avec ailleurs vous me le dites, je suis preneur. Si vous en connaissez un à vendre dites-moi le. En zone inondable nous avons essayé avec les vestiaires de Londieu, on a vu ce que cela a donné. Quant au Calvaire, ce serait vraiment dommage sur le terrain. Le foirail impossible, nous en avons besoin. Je suis donc un peu en panne pour trouver des terrains et c'est aussi le résultat d'une étude. Nous n'avons pas trouvé le terrain tous seuls. Nous avons tout de même regardé plusieurs terrains. J'entends bien les problèmes d'accès à Figeac mais c'est pareil sur toutes les routes que l'on prend. »

Mme GONTIER : « Je confirme. C'est dommage que ne s'écoute pas ou que l'on ne s'entende pas puisque ma remarque était très claire. C'est un équipement qui est structurant, qui sera particulièrement couteux et nous en sommes tous conscients quels que soient les montants avancés aujourd'hui il est donc urgent d'attendre et de ne pas mettre la charrue avant les bœufs, je le répète et quels que soient les engagements pris par les uns ou les autres auprès des clubs sportifs. »

Monsieur le Maire : « Je vais vous laisser sur votre opinion. M. LANDREIN souhaite intervenir de nouveau. »

M. LANDREIN : « Bien sûr, l'aspect budgétaire est indéniablement un aspect important mais l'on peut aussi imaginer un financement séquencé c'est-à-dire que nous ne sommes pas non plus obligés de tout faire un matin à huit heures. Le fait d'avoir des stades que l'on peut équiper au fur et à mesure on peut aussi imaginer cet équipement. Ce qui est certain c'est qu'aujourd'hui les conditions de pratique du sport dans la Ville de Figeac ne sont, à mes yeux, pas dignes d'une ville de 10 000 habitants sous-préfecture. Pour moi c'est une évidence. Je l'ai encore vu samedi soir au stade mais ce n'est pas cela le plus gênant. Les plus gênants sont tous les sports de balles (volley, hand...) qui sont des sports moins visibles que le foot et le rugby dont on parle souvent. On parle de 200, 250, 300 adhérents dans des clubs de ballon comme le hand ou le basket. Tous les autres sports méritent de pouvoir pratiquer leur activité dans des conditions dignes de ce nom ce qui n'est aujourd'hui vraiment pas le cas pour un certain nombre de sports de salle. Je crois vraiment que c'est absolument nécessaire. Je crois que tout le monde est assez d'accord là-dessus mais je pense même que ce doit être une priorité absolue dans une ville car comme le disait M. BROUQUI tout à l'heure, c'est aussi le moyen d'occuper nos enfants, de les faire évoluer, de les mettre dans un contexte de sport collectif ou de sport individuel, dans tous les cas de compétition mais dans le bon sens du terme. Je crois vraiment que c'est une absolue obligation. »

Monsieur le Maire : « Nous allons passer au vote. Je le répète, on ne propose ici que la demande de délégation de maîtrise d'ouvrage et non la convention ni le transfert de compétence. Je suis très clair là-dessus. On propose au Grand-Figeac d'accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE pour la délégation de la maîtrise d'ouvrage de cette opération à la Communauté de Communes du Grand-Figeac,

DEMANDE au Grand-Figeac de bien vouloir se prononcer favorablement pour assurer cette maîtrise d'ouvrage,

INVITE le Grand-Figeac à mener une réflexion sur une prise de compétence communautaire sur ce type d'équipements structurants pour le territoire,

PRÉCISE qu'il ne s'agit que d'une délibération de principe, le Conseil Municipal sera à nouveau saisi pour approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Voté par 25 voix POUR et 2 CONTRE (Patricia GONTIER et Pascal JANOT).

Monsieur le Maire : « Deux votes contre. Très bien, nous l'expliquerons aux sportifs. Oui, on ne peut pas être contre et en même temps dire que l'on était pour. C'est trop facile. Vous parlez de responsabilité et de courage politique Mme GONTIER ! À un moment il en faut du courage et il faut assumer ses choix. Je vous remercie d'ailleurs d'avoir eu le courage de voter contre car vous auriez pu vous abstenir en expliquant que

vous ne saviez pas trop et que quelque chose vous gênait. Là, vous votez contre. C'est clair. La presse a noté que vous étiez contre cet équipement pour des raisons qui vous appartiennent, c'est normal c'est la démocratie et vous n'avez pas à vous justifier mais vous êtes contre. »

Mme GONTIER : « La démocratie c'est aussi de laisser parler tout le monde et que s'exprimer à notre place n'est pas forcément nécessaire. Nous avons bien expliqué à deux voix pourquoi aujourd'hui nous votions contre. Les conditions ne nous paraissent pas réunies pour pouvoir le faire dans de bonnes conditions et non parce que nous sommes contre le projet. Nous l'avons bien dit au départ de notre prise de parole. »

Monsieur le Maire : « Comment vous pouvez dire que vous êtes convaincus des besoins et de la nécessité de ce projet et voter contre ? Moi je veux bien mais c'est une ambiguïté. Je ne vous le reproche pas, cela m'arrange alors très bien. »

Mme GONTIER : « C'est incroyable de vouloir avoir le dernier mot comme cela à chaque fois ! Nous avons voté contre le principe de cette délégation. »

GARANTIE D'EMPRUNT DE LA COMMUNE POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS LOCATIFS 14 RUE SIMONE FOISSAC PAR LA SA HLM INTERRÉGIONALE POLYGONE

Rédigé par : Service Finances et Budgets
Rapporteur : Christiane SERCOMANENS
Annexe : Contrat de prêt

La Commune est sollicitée par la société Polygone en vue de la garantie de l'emprunt que cet organisme souhaite souscrire auprès de la Caisse des Dépôts relatif à la construction de 2 logements locatifs – 14 rue Simone Foissac à FIGEAC.

La garantie de la Commune est demandée à hauteur de 50% de la somme totale de 373 058.79 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2305 du Code Civil,

VU le Contrat de Prêt n° 166111 en annexe signé entre INTERRÉGIONALE POLYGONE SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations.

DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 :

L'assemblée délibérante de la Commune de Figeac accorde sa garantie à hauteur de 50.00% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 373 058.79 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et condition du contrat de prêt n° 166111 constitué de 2 lignes du prêt.

La garantie de la Collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 186 529.40 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4

Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

Monsieur le Maire : « La garantie d'emprunt pour Polygone est actée, c'est parfait. Comme je suis en forme ce soir il faut que je distribue une petite pique. C'est valable pour les deux côtés. M. LANDREIN c'est très bien d'être pour la garantie d'emprunt à la société HLM Polygone en revanche il ne faudra pas être contre la construction de logements sociaux lorsqu'il y en aura. »

M. LANDREIN : « En l'occurrence ce que vous venez de faire est pire. Visiblement vous êtes effectivement en forme mais je pense que nous aussi donc cela tombe bien. Vous me faites là un procès d'intention. Je crois que l'on vote non pas sur des principes mais bien sur des faits, et je crois que l'on démontre très régulièrement dans cette instance que lorsque le projet nous paraît répondre à un besoin et à une demande, qu'il soit présenté par vous ou par le Grand-Figeac, nous le votons quand il nous semble qu'il répond aux besoins de la population. Tant que vous nous proposerez des projets comme le précédent nous voterons avec vous sans aucun problème. »

Monsieur le Maire : « Je vous en donne acte avec plaisir. »

PLACE SULLY - DÉNOMINATION DU JARDIN PUBLIC

Rédigé par : Service du Patrimoine

Rapporteur : Hélène LACIPIÈRE

Annexe : projet de convention

En septembre 2023, la Commune a ouvert au public un nouveau jardin situé place Sully, au cœur du centre historique. Ce jardin aménagé à la place d'une maison privée en rupture avec l'harmonie urbaine du site patrimonial remarquable constitue depuis lors un espace vert accessible à tous. Ce jardin public n'a à ce jour pas reçu de nom.

Afin de rendre hommage le 8 mars 2025, journée internationale des droits des femmes, à une femme engagée, je vous propose en cette année commémorative de la fin de la Seconde Guerre mondiale d'attribuer à ce jardin le nom de la résistante française et conservatrice de musée Rose Valland.

Née en 1898 et décédée en 1980, Rose Valland fut pendant l'Occupation une figure de la résistance civile. Dans le cadre de missions confiées par le musée du Louvre, elle s'est engagée dans la lutte contre l'occupant en s'opposant à la mainmise des nazis sur des œuvres d'art privées, notamment spoliées à des familles juives. Pendant quatre ans, Rose Valland a mis en œuvre un suivi méthodique de ces œuvres, rédigé des registres clandestins ou dissimulé des œuvres d'art moderne que les nazis auraient pu détruire.

Après la fin de la Seconde Guerre mondiale, elle participa activement à l'identification des dépôts d'œuvres d'art en Allemagne et à la restitution à leurs propriétaires légitimes des œuvres volées. Son action lui valut la reconnaissance officielle des gouvernements français, américains, et de la République fédérale d'Allemagne.

Le Département du Lot étant marqué par l'histoire de la protection des œuvres d'art pendant la Seconde Guerre mondiale, honorer à Figeac la mémoire d'une professionnelle de la culture et du patrimoine œuvrant dans le cadre de ses fonctions à une forme structurée de résistance pourrait avoir une forte portée symbolique et une réelle légitimité.

Il vous est également proposé d'approuver les termes de la convention organisant la venue et l'intervention à Figeac de Madame Jacqueline Barthalay, spécialiste de l'histoire de Rose Valland prévues le 8 mars prochain.

Monsieur le Maire : « Je pense qu'il nous manque encore quelques plaques explicatives sur nos rues. Nous avons certaines personnes qui sont issues de la Résistance et qui avaient certaines fonctions électives après la guerre ou entre les deux guerres mais cela va tomber dans l'oubli et si l'on ne dit pas qui étaient ces personnes, cela va être compliqué pour les générations d'après. Tout le monde se promène dans une rue ou

un jardin et il y a une action éducative. Ceux qui passent devant le tribunal et qui voient la plaque Gisèle Halimi, cela dit quelque chose. »

Mme GONTIER : « Pas de question et évidemment nous y sommes très favorables sachant que nous avons déjà fait la remarque les années précédentes mais il y a aussi des dames qui ont fait des choses extraordinaires sur Figeac et entre autres pendant la résistance. Ce serait bien d'essayer de faire l'éloge de ces personnes en choisissant des personnes plus locales pour les prochaines dénominations. C'est parfois un peu compliqué de trouver les personnes et d'avoir les autorisations mais c'est vrai que cela aurait du sens de pouvoir aussi rendre hommage aux figeacoises qui se sont battues ou qui ont œuvré pendant ces temps difficiles. »

Mme LACIPIÈRE : « Dans ce sens je voudrais faire deux propositions que nous travaillons avec les services du Patrimoine. Premièrement il s'agit de réunir dès que nous le pourrons, après les travaux budgétaires, une commission culturelle élargie à tous les membres du Conseil Municipal pour ensemble, faire deux listes. Celle de personnes à honorer et celle de lieux à nommer. Nous allons vous le proposer très vite et j'invite chacun à commencer à y réfléchir. Deuxièmement, je proposerai aussi pour des personnes ayant vécu à Figeac et ayant leur maison de naissance une série de plaques de qualité qui raconteraient cette histoire. Nous y travaillons actuellement avec les services du Patrimoine car nous avons des personnes qui seraient ravies que leur maison de famille soit honorée de la mémoire de leurs ancêtres. Je pense notamment et je crois que c'est ce à quoi fait allusion Mme GONTIER, à Mme BESSE. Nous souhaiterions préparer, avec l'accord de son petit-fils qui a repris la maison de famille une plaque. Nous avons également eu une demande de la part du propriétaire de la maison dans laquelle a séjourné Lotte EISNER sur le parvis de l'église en haut de la ville. Nous avons eu également une demande du propriétaire de l'Arrosoir concernant Galiot de GENOUILLAC. Il pourrait y avoir deux problématiques mais qui se rapprochent : honorer les maisons de famille, raconter leur histoire et, d'autre part, trouver ensemble des noms de personnes que l'on veut honorer et des lieux. Nous sommes dans cette logique si tout le monde en est d'accord. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la dénomination du jardin public de la place Sully :

« Jardin Rose-Valland ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération organisant la venue et l'intervention à Figeac de Madame Jacqueline Barthalay, spécialiste de l'histoire de Rose Valland, le 8 mars 2025.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

PROJET DE RENATURATION ET RÉAMÉNAGEMENT GLOBAL DU SITE DU SURGIÉ - AVENANT À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AU SYNDICAT MIXTE CÉLÉ LOT MÉDIAN

Rédigé par : Direction Générale des Services
Rapporteur : Antoine SOTO

Monsieur le Maire : « Avant de donner la parole à M. SOTO, vous avez vu dans le corps de la délibération l'historique. Le directeur du Syndicat Mixte Célé Lot Médián et son adjoint nous font le plaisir d'assister à cette séance pour pouvoir répondre à vos questions. Je pense que l'on peut ne pas être d'accord, ce qui est tout à fait normal et qui correspond à la démocratie. Les éléments du débat et les possibilités d'expression ont été réunies puisque nous avons répondu présent à l'invitation de la réunion organisée par M. PAGET l'autre soir. Il a pu exprimer ses vues. Bien sûr, il a fallu que nous donnions aussi les nôtres. Lorsqu'il nous a demandé d'organiser la réunion de ce soir sur la place Champollion je lui ai proposé de la faire sur le parvis de la mairie car au niveau symbolique cela me paraissait mieux. En termes de sécurité pour les manifestants cela me paraissait mieux. Dans le même ordre d'idée il m'a demandé que vous puissiez lire le texte qu'il vous avait préparé. Chose faite puisque vous l'avez sur vos tables et vous pouvez en prendre connaissance. Je donne à présent la parole à M. SOTO qui va vous présenter la délibération. »

Il est rappelé que par délibération du 21 décembre 2020, le Conseil Municipal a adopté le scénario d'effacement du barrage et de restauration globale du site du Surgié.

En ce qui concerne la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la ville de Figeac, un rapport établi en octobre 2019 étudiait la faisabilité d'effacement du barrage tout en conservant la ligne d'eau au niveau du captage AEP (alimentation en eau potable). Le maintien de la ligne d'eau au droit du captage AEP de Prentegarde nécessitait de réaliser un seuil en aval immédiat ou/et de stabiliser le profil en long du Célé entre Prentegarde et le barrage actuel à une pente plus forte que la pente naturelle du cours d'eau.

Un troisième rapport en janvier 2022, à la demande notamment des services de l'État et des financeurs, considérant notamment que le scénario étudié en 2019 n'était pas assez ambitieux sur le plan écologique (maintien d'une retenue en amont de Prentegarde, maintien d'un seuil anthropique en aval du captage, ...) étudiait l'effacement complet impliquant notamment la reprise totale du captage AEP, la consolidation des berges notamment coté ancienne RN122 et consolidation de l'ouvrage hydraulique SNCF, ainsi que la reprise des réseaux traversant le Célé au niveau de Prentegarde.

L'été 2022, marqué par un étiage exceptionnellement sévère, associé aux projections de baisse structurelle du débit du Célé à moyen terme, mises en évidence par les études du Syndicat mixte du bassin du Lot, a souligné l'urgence d'anticiper l'adaptation des infrastructures de la Ville afin de garantir un approvisionnement en eau potable sûr et durable.

Ainsi, par délibération du 13 novembre 2023, le Conseil Municipal a décidé de déléguer la maîtrise d'ouvrage d'une opération globale de réaménagement du site du Surgié, comprenant l'effacement du barrage, la renaturation du plan d'eau, l'aménagement paysager de l'ensemble du site et la construction d'une nouvelle prise d'eau en rive gauche, au Syndicat Mixte Célé Lot Médian.

Les études préalables alors réalisées portaient l'estimation prévisionnelle de l'opération, incluant les travaux et l'ensemble des frais, à 6 635 000 € H.T., hors construction d'une passerelle piétonne et aménagements de mobilité douce en rive droite.

Les études d'avant-projet, réalisées par l'équipe de maîtrise d'œuvre désignée par le Syndicat Célé Lot Médian, ont été présentées lors du comité de pilotage du projet lors d'une réunion le 30 janvier 2025.

L'estimation prévisionnelle du coût de l'opération est la suivante :

● VOLET 1 : Effacement du barrage, hydromorphologie, renaturation et aménagements paysagers : 4 427 665 € H.T.

- Travaux, y compris végétalisation et mobilier : 3 799 689 € H.T.
- Honoraires et frais divers : 627 976 € H.T.

dont,

- *Maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage, études géotechniques, dossiers réglementaires :* 423 076 € H.T.
- *Maîtrise d'ouvrage déléguée :* 83 000 € H.T.
- *Communication, sensibilisation, frais administratifs (appels d'offres) :* 121 900 € H.T.

- **Au regard des financements acquis, dont celui de l'Agence de l'Eau, et de ceux en attente, le reste à charge pour la Ville de Figeac estimé par le Syndicat est de 614 196 €.**

● VOLET 2 : Sécurisation de l'alimentation en eau potable de la Ville de Figeac : Aménagement d'une nouvelle prise d'eau : 2 879 263 € H.T.

- Travaux : 2 494 960 € H.T.

dont,

- *Prise d'eau provisoire :* 322 000 € H.T.
 - *Prise d'eau définitive :* 2 012 000 € H.T.
 - *Divers et imprévus :* 160 960 € H.T.
- (8% travaux prise définitive)

- Honoraires et frais divers : 384 303 € H.T.

dont,

● Maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage, études géotechniques, dossiers règlementaires :	267 895 € H.T.
● Maîtrise d'ouvrage déléguée :	48 000 € H.T.
● Frais administratifs (appels d'offres, etc...)	68 408 € H.T.

- Au regard des financements acquis, dont ceux de l'Agence de l'Eau, et de ceux en attente, le reste à charge pour la Ville de Figeac estimé par le Syndicat serait de 653 424 €.

Au total, l'estimation prévisionnelle définitive du coût de cette opération (hors passerelle et mobilité douce) s'établit globalement à 7 306 928 € H.T., avec un reste à charge provisoire pour la Ville de Figeac estimé à 1 267 618 € sous réserve de l'obtention des aides sollicitées.

Sur le plan financier, le reste à charge estimé pour la Ville de Figeac relevant du **volet 1** de l'opération (**renaturation**) est nettement inférieur à celui pris en compte dans la prospective financière présentée le 15 janvier 2025.

Cette opération peut donc s'inscrire dans le cadre d'une trajectoire financière soutenable, moyennant les arbitrages budgétaires rendus nécessaires par le contexte national sur les finances publiques.

En ce qui concerne le **volet 2** de l'opération (**nouvelle prise d'eau**), qui émerge au budget annexe de l'eau, le **reste à charge estimé pour la Ville de Figeac est strictement équivalent à celui qui avait été pris en compte dans l'étude de projection tarifaire de l'eau** réalisée en décembre 2023, soit 650 000 €.

Ainsi, bien que le coût estimé de ce volet de l'opération soit supérieur à celui qui avait été pris en compte dans cette projection tarifaire, l'augmentation des subventions attendues a pour effet de ne pas entraîner d'impact supplémentaire sur le prix de l'eau par rapport à cette projection.

La convention de délégation de maîtrise d'ouvrage conclue entre la Ville et le Syndicat Célé Lot Médian prévoit qu'un avenant à la convention est nécessaire en cas de modification substantielle de l'enveloppe financière de l'opération.

Monsieur le Maire : « Je remercie M. SOTO pour ce rapport quasi exhaustif, dans tous les cas détaillé, pour que chacun puisse comprendre. Je résume très succinctement la maquette financière : cela coûte plus cher que ce qui était prévu au début des études mais il ne s'agissait pas tout à fait du même projet ni sur le volet renaturation ni sur celui de la prise d'eau. Le reste à charge de la commune est équivalent. Il n'y a donc pas eu d'augmentation de la charge qui va peser ni sur le consommateur de l'eau ni sur les finances de la commune sur la ligne investissement. Je vais maintenant organiser le débat. Nous avons déjà eu un bon débat la semaine précédente en commission mais je pense que vous avez réservé un certain nombre de questions pour la séance publique et la presse que je remercie et que je salue. L'idée est de profiter de la présence des ingénieurs du Syndicat Célé Lot Médian pour poser les questions à qui vous le souhaitez. Nous ferons ensuite un tour de table où vous donnerez votre opinion avant de passer au vote. Je pense qu'ainsi chacun pourra poser une question technique qui appelle une réponse et, en fonction de la réponse qui le satisfera ou non, donnera son opinion. »

Mme MOREL : « Je voulais tout d'abord m'excuser de ne pas avoir pu assister à la réunion organisée par M. PAGET. Aujourd'hui, on nous demande de voter un avenant à la convention votée en novembre 2023. Je m'étais déjà abstenue et aujourd'hui je vais faire de même car tout simplement en 2020 on vous avait proposé deux projets et vous aviez voté pour la renaturation. Moi je n'étais pas là. Je ne suis pas ingénieur en hydraulique et je ne peux donc pas dire si le projet choisi est le bon. La seule chose que je sache faire c'est que si j'ai un problème et que l'on me propose plusieurs solutions, de voir les points positifs et négatifs de chacune des solutions et le coût financier (ce que nous n'avons pas aujourd'hui). La dernière fois j'avais dit que je pensais qu'il manquait à ce projet plusieurs études sur plusieurs projets pour que l'on puisse vraiment décider même si cela avait eu un coût de faire d'autres projets. Je pense que c'est vraiment ce qui manque aujourd'hui. Il y a le collectif mené par M. PAGET. Quand je vois toute l'énergie déployée par cette

personne, je me dis qu'il a des raisons je ne me dis pas que ce qu'il propose est juste car je ne serais pas capable de le dire. Dans tous les cas, cela pose des questions sur le projet qui est aujourd'hui proposé par la Mairie. Il propose la destruction sur 1/10^{ème} du barrage pour voir ce que cela ferait. Cela serait à étudier et à faire pour voir si ce qu'il propose est bon ou pas. La semaine dernière nous avons vu des projections sur la renaturation du Surgié. J'avoue que je n'ai pas été très emballée sur les projections dans le sens où finalement, on va se retrouver avec un site avec de la prairie et une rivière. C'est vrai que le site du Surgié est un endroit qui a du charme et qui a un intérêt. Avec ce projet, je pense que cela va perdre de son intérêt et on va se poser des questions par rapport à l'avenir du site. »

Monsieur le Maire : « Si vous le permettez, je retiens tout de même une question. Vous m'avez tout de même fait deux réponses en une donc merci pour la concision en tous cas. Je me tourne vers les techniciens sur l'essai sur le clapet. A-t-on déjà abaissé le clapet pour répondre à la question ? »

Monsieur le Directeur des services techniques de la Ville : « Ce que je peux dire sur le clapet c'est que de façon annuelle le clapet est vérifié puisqu'il y a un système de commande hydraulique qui commande ce clapet. Il y a un parachute, c'est-à-dire un frein hydraulique, qui évite qu'il ne s'abaisse de façon inopinée en cas de rupture sur flexible hydraulique. Cet essai réalisé de façon annuelle est consigné dans un rapport. Nous sommes en train de faire la synthèse sur les différentes dates sur les années écoulées, mais c'est fait. Cet essai comporte un abaissement du clapet et une remise en service. »

Monsieur le Maire : « Nous avons fait l'essai et cela ne donne pas le résultat escompté car cela ne vide pas l'intégralité. On peut abaisser le clapet mais cela ne donne pas, contrairement à ce que dit M. PAGET, l'image qu'aura le site une fois que le barrage n'y sera plus. On peut abaisser le clapet et voir ce que cela donne mais cela ne donnera pas le même résultat. »

Mme GONTIER : « Je n'ai plus de question à poser au niveau de la réalisation technique car effectivement je voudrais me joindre aux remerciements qui ont été faits envers les personnels techniques et administratifs aussi bien du syndicat que de la commune puisque je pense qu'ils ont passé beaucoup de temps à faire en sorte que l'on comprenne les éléments techniques avec des questions qui ont pu paraître naïves certaines fois mais au niveau technique je crois que nous avons eu toutes les réponses et que nous avons bien compris ce qu'était ce projet-là. Les questions que l'on peut avoir ne sont pas à ce niveau-là mais au niveau de la prise de décision politique avec le choix qui a été fait et auquel nous n'avons pas été associés sur les différentes étapes et qu'aujourd'hui, le projet qui est ficelé et sur lequel nous devons nous prononcer par oui ou par non sans avoir eu la possibilité d'analyser et de comparer différentes alternatives. S'il y a un premier tour avec des questions, je passe mon tour et je reprendrai la parole ensuite sur la conclusion à laquelle nous en serons arrivés. »

M. LANDREIN : « Moi j'ai encore quelques questions. Vous allez me dire qu'elles sont toujours un peu les mêmes, mais comme nous sommes en séance publique c'est intéressant que l'on ait une réponse. M. SOTO a fait un rapide et brillant résumé de la situation. C'est effectivement un sujet que l'on connaît aujourd'hui tous plutôt bien. Ce n'est pas étonnant que sur le plan technique il y ait moins de questions. M. SOTO a évoqué l'ouverture des plis. C'est une question que je voudrais poser aux financeurs, en tous cas à ceux qui vont suivre le dossier : est-ce que vous estimez aujourd'hui que le budget est proche de la réalité ? Avons-nous éventuellement un dépassement budgétaire et quel est le niveau d'engagement des financeurs sur le pourcentage de dépassement ? J'ai déjà posé cette question mais j'aimerais bien, dans cette salle, avoir une réponse ferme et définitive sur ce sujet parce que si le dépassement est de 1M€ et que le taux de financement est de 20%, le budget passe de 600 000 € à 1 400 000 € pour la commune. On ne serait pas tout à fait dans les mêmes eaux. Une question technique pour laquelle je crois, je n'ai toujours pas eu de réponse même si lors de la réunion du 30 janvier cela avait été abordé : c'est la notion de remblai. Je me souviens très bien que lors d'une 1^{ère} réunion il y a très longtemps maintenant avec ECOGEA, une des personnes du cabinet ECOGEA avait évoqué deux problématiques pour lesquelles il était difficile d'avoir une vision à ce moment-là : la solidité de la berge sous la départementale (ce qui semble avoir été « prévu » dans le budget) et le remblai en raison des volumes conséquents et qu'il suffit que le coût bouge de 10 ou 15% pour que cela ait des conséquences lourdes sur le budget. Je voudrais juste faire un commentaire avant de vous laisser répondre à la question. J'ai l'impression que dans ce dossier il y a beaucoup d'affects et que plutôt que d'être débat contre débat ou projet contre projet, nous aurions peut-être pu (et c'est ce que j'ai fait) prendre l'avis d'un troisième intervenant. J'ai pris mon courage à deux mains et j'ai appelé quelques personnes a priori en compétences qui m'ont donné leur avis sur le sujet par rapport au choix qui semblait le plus pertinent dans un cadre comme celui-là. Lorsque nous ferons le second tour de table je vous expliquerai ce qui m'a été dit. »

Monsieur le Maire : « Il y a là deux questions en une qui se suivent. La 1^{ère} porte sur la fiabilité des estimations et la seconde sur ce qu'il se passe si cela n'est pas fiable. La 3^{ème} question porte sur les remblais et est un peu plus technique. »

Monsieur le technicien Célé Lot Médian : « Par rapport à l'analyse financière du dossier : le dossier est au stade d'avant-projet avec des études fines qui ont pu être menées sur les cubatures et sur les différents éléments techniques de l'opération. Un groupement de maîtrise d'œuvre avec différentes compétences a été retenu sur cette opération ce qui a permis d'avoir une approche très fine de l'ensemble des paramètres du projet sur la zone d'étude dans sa globalité avec des coûts affinés ligne de prix par ligne de prix de manière

à permettre d'avoir un coût qui soit affiné depuis le premier chiffrage proposé. Concernant les financements, un certain nombre de partenaires financiers se sont positionnés tout au long des comités de pilotages sur ces opérations. Il faut savoir que l'Agence de l'Eau Adour Garonne a validé un contrat de progrès sur le projet d'aménagement du Surgié, ce qui lui permet de valider des financements au-delà du 11^{ème} programme qui était en vigueur jusqu'à la fin de l'année dernière et qui reste en vigueur sur l'année 2025 au travers du 12^{ème} programme. Le positionnement de l'Agence de l'Eau qui est le partenaire financier majeur de cette opération peut lui permettre, via ce contrat de progrès et au travers d'une opération ambitieuse signée sur le bassin du Célé de maintenir ses engagements sur l'année 2025 et sur le programme. L'Agence de l'Eau peut même déplaçonner ses taux d'aides pour permettre d'accompagner ce projet qu'elle considère comme ambitieux et répondant à ses orientations. Concernant la Région Occitanie, le projet avait été retenu dans le cadre d'un appel à projet sur les milieux aquatiques urbains ce qui lui a permis de valider le projet à l'échelle régionale avec d'autres projets visés prioritaires par la Région. La Région accompagne d'ores et déjà la maîtrise d'œuvre et un dossier est déposé pour le volet « travaux » sur cette opération globale. Concernant Nature 2050, les financements ont été obtenus via un label national pour valoriser des projets d'envergure et répondant aux enjeux écologiques et un financement à hauteur de 200 000 € a été accordé avec une convention signée en janvier dernier. Concernant les autres partenaires financiers, certains se positionneront une fois la consultation des entreprises effectuée. Les subventions pourront être sollicitées dès réception des offres des entreprises. En revanche, ce sont des points qui ont été anticipés avec des discussions spécifiques qui ont été menées avec les autres partenaires financiers, que ce soit avec l'État, les services instructeurs des fonds européens, les services de la Région Occitanie, le Département du Lot et l'ensemble des acteurs impliqués dans le dossier. Par rapport aux matériaux : en effet, lors des premières ébauches sur le projet, il y avait des volumes qui avaient interrogé les bureaux d'études. Comment les apporter ? En phase avant-projet ces éléments et les cubatures ont pu être affinés. Le projet de renaturation du Surgié est plus ambitieux au niveau du camping aujourd'hui avec des retraits de matériaux en berge rive gauche avec des volumes assez conséquents ce qui permet, dans le cadre du projet actuel, d'optimiser la gestion des matériaux sur le site. La digue filtrante, les matériaux du barrage, les matériaux retirés sur les différents terrassements,...la zone du camping en fait partie. Ces matériaux vont permettre d'optimiser les déplacements et l'apport de matériaux sur le site. Il y a également une optimisation avec d'autres chantiers sur Figeac puisqu'il y a 3 000 m³ de matériaux qui seraient apportés par la commune et 3 à 4 000 m³ qui peuvent être aussi récupérés sur Figeac. L'objectif est d'optimiser avec des chantiers existants à proximité ou des matériaux récupérables à proximité également. Ce sont donc ces matériaux qui seront apportés et qui permettront d'avoir des coûts plus lisibles sur ces volumes de matériaux à amener sur le site. Concernant la route départementale 802, sur la base des études géotechniques et géophysiques qui ont pu être menées et affinées pour dimensionner des protections de berges qui soient adaptées tout en maintenant une certaine intégration paysagère avec des enrochements, voire sur certaines zones, des enrochements masqués avec de la végétalisation. »

Monsieur le Maire : « C'est moi qui vais poser une question. J'ai entendu ce qu'ont dit Mme GONTIER et Mme MOREL. Effectivement je ne sais pas si le projet est le bon et il faut analyser différentes alternatives. J'ai les éléments de réponse à ma question mais je souhaite la poser pour que tout le monde entende. Pourquoi ne peut-on pas faire comme au Moulin de Laporte ou aux Pratges : une petite chaussée pour garantir une petite retenue d'eau qui poserait moins de problèmes qu'avec le barrage mais qui permettrait d'avoir un peu plus d'eau que s'il y n'y a rien du tout ? »

Monsieur le Directeur du Syndicat Célé Lot Médián : « Pour reformuler la question, cela reviendrait à mettre un seuil au niveau de la prise d'eau potable. On renaturerait donc entre le seuil actuel et le seuil de Prentegarde ce qui fait que l'on aurait une pente d'environ 4 fois la pente naturelle. Cela veut dire que l'on aurait en aval de chaque seuil des phénomènes d'incision, on met des seuils appelés « de fonds » : c'est-à-dire que l'on blinde le seuil en fond pour ne pas qu'il s'enfoncé. On fait une sorte d'escalier, qui ne se voit pas, et les financeurs (et en particulier l'Agence de l'Eau) ont pour position de renaturer un peu mais pas tant que cela et l'on recrée des seuils mais cela veut dire que dans 30 ans on reviendra pour les refaire car ils auront fait leurs usages, d'où l'idée de retrouver la pente naturelle qui fait que l'on renature du seuil actuel jusqu'en amont du pont SNCF. »

M. JANOT : « Je voudrais tout d'abord renouveler nos remerciements aux services techniques et administratifs de la Ville et du Syndicat Mixte Célé Lot Médián qui ont mobilisé beaucoup de temps pour répondre à l'ensemble de nos questions même si parfois elles auraient pu paraître un peu naïves. Je vais vous lire nos remarques : « Pour autant, ils n'ont pu intervenir qu'à travers le rôle qui est le leur et toutes les précisions techniques apportées n'ont pas permis de palier l'absence de transparence dans les choix réalisés qui relèvent eux de la décision politique. Nous regrettons bien sûr que la municipalité ait fait preuve d'attentisme dans la gestion de ce dossier depuis un bon moment, voire même parfois d'opacité. Je voudrais faire un petit rappel : construit en 1985 le barrage comportait dès son origine des malfaçons. Dès 1986 des réparations long terme avaient été recommandées avec pour objectif de sécuriser l'ouvrage et d'éviter tout phénomène d'érosion interne. Ces réparations n'ont jamais été réalisées. En 2023 l'ARS a demandé de sécuriser l'AEP de Figeac et de prévoir une autre ressource en secours ce qui, pour des raisons de coût, n'a pas été inséré dans le programme de la station de Prentegarde réhabilitée en 2015 pour un montant, je le

rappelle, de 7 M€. Le barrage du Moulin du Surgié est classé en liste 2 suivant l'article 214-17 de l'environnement. À ce titre, la Ville était tenue à réaliser sa mise en conformité avant 2023 sauf à avoir déposé un dossier relatif à l'aménagement ou de changement de modalités de gestion de l'ouvrage auprès des services chargés de la police de l'eau pour disposer d'un délai supplémentaire de 5 ans pour les réaliser, ce qu'à n'en pas douter elle a fait. D'ailleurs, nous avons découvert qu'en novembre 2023 que dès février 2021 une étude de faisabilité de la modification de la prise d'eau de Prentegarde avait été confiée au Syndicat mixte et avait conduit lors du copil de 3 septembre de la même année les partenaires techniques et financiers à valider le projet de renaturation ambitieux. Nous n'avons été ni informés ni associés à ces réflexions. Plus qu'un choix, nous sommes aujourd'hui face à une décision que la Ville se voit imposer en conséquence de son attentisme passé. » Voici nos remarques. »

Mme GONTIER : « Oui, si je peux me permettre, et cela rejoint ce qui vient d'être dit par le directeur du Syndicat. Il y a cette idée qu'effectivement, nous n'avons pas d'alternative aujourd'hui. Mais la Commune elle-même n'a pas d'alternative. On sait bien quel est le rôle des financeurs. Aujourd'hui, c'est l'Agence de l'Eau qui impose ce type de renaturation lorsque l'on travaille sur un barrage. Aujourd'hui c'est l'État qui dit que 2023 le barrage du Surgié n'est pas en état et que l'on ne peut pas le garder sous cette forme. Cela permettra peut-être une réaction drôle mais l'on a trainé sur la gestion de ce dossier et aujourd'hui les décisions ne nous sont plus accessibles. Elles nous sont dictées par les financeurs et par les autorités qui peuvent donner un aval sur ce type de sujet. Dans tous les cas, ce n'est plus nous qui avons la main. C'est l'État ou encore l'Agence de l'Eau qui nous dictent ce que nous devons faire. Aujourd'hui, ce qui est « à la mode » en termes d'aménagements, ce sont ces opérations de renaturation. Promis, je ne vais pas la faire longue mais cela m'a fait sourire car je me suis dit qu'en fait dans les années 50 / 60 on faisait propre en termes d'aménagement du territoire et l'on faisait en sorte aux problématiques d'hygiène. À Figeac, dans ces années-là, on a comblé le canal parce que cela posait des problèmes de salubrité. Vous le savez, Martin MALVY avait écrit dans un dossier important dernièrement que cela avait été une erreur urbanistique majeure. De notre point de vue aujourd'hui certes, mais à l'époque c'était ce qui était financé et ce que prônait l'État. Un peu plus récemment, dans les années 70 / 80 on a vu se développer le tourisme de masse. Et pour y répondre, on a fait des points d'eau un peu partout. À Figeac, comme dans de nombreux autres lieux, on a fait un point d'eau car à ce moment-là c'était ce qui se faisait en termes d'aménagements du territoire. Aujourd'hui, nous sommes un peu subordonnés à ce que nos financeurs sont prêts financer et ce qui est « à la mode » c'est le fait de renaturer avec l'idée que cela permet d'augmenter la résilience des lieux et que cela permet de défendre une plus grande diversité en termes environnemental. Certes, mais ce n'est pas pour rien que pendant des siècles on a aménagé les cours d'eau. Le Célé est un cours d'eau torrentiel par définition et l'on sait très bien que s'il a été aménagé c'est à la fois pour permettre des usages de type domestique et aussi pour être domestiqué en cas de crue. On sait aussi qu'avec le changement climatique nous allons avoir des épisodes climatiques de plus en plus extrêmes et que nous allons donc avoir potentiellement des orages violents, des crues soudaines et plus importantes et l'on voit déjà sur d'autres territoires qu'effectivement on a effacé et enlevé des barrages et que l'on commence à avoir des problématiques lors de ces épisodes un peu violents. J'ai lu des articles scientifiques qui évoquent ces problématiques. En fait, on ne sait pas vraiment à quoi on va être soumis à l'avenir sauf qu'aujourd'hui on sait que le barrage en l'état ne peut plus être conservé et si l'on ne fait pas cette renaturation on n'aura pas de financement. C'est donc une position très très compliquée mais sur laquelle on n'a pas la main et pas plus la possibilité de faire autrement que ce qui nous est quasiment imposé. C'est un point de départ. On le regrette mais c'est un fait. La deuxième chose sur laquelle nous voulions aussi nous exprimer est qu'au-delà de cela il y a la manière dont on envisage ce projet. C'est vrai que ce projet nous est présenté depuis quelques mois maintenant comme un projet ambitieux de renaturation globale et dans tous les documents que l'on a pu voir comme le contrat de progrès dont je vous remercie de nous l'avoir envoyé, on voit que systématiquement c'est cette globalité de l'opération qui est mise en avant par les partenaires et les financeurs avec systématiquement une référence faite aux problèmes d'accessibilité du site et à la nécessité de relier le site au centre-ville et de le rendre plus accessible pour les figeacois. Or, je l'ai déjà dit mais l'on ne peut que regretter, alors que l'on a à peu près toutes les cartes en main et sachant que l'on est en train de renaturer et de débloquent des fonds importants pour la renaturation du site et sachant que l'on n'a plus d'exploitant et que l'on est en train de réfléchir aux modalités d'exploitation, sachant que dans le même temps le Moulin du Surgié a été racheté par une instance qui dépend de la collectivité qui est le Syndicat Mixte Célé Lot Médian, on a en fait tous les éléments pour se poser des questions globales et en particulier en termes d'accessibilité. Accessibilité qui est d'autant plus importante, et l'on va voir ce qu'il va rester en termes d'utilisation pour le camping mais enfin nous avons 30 Oustalous sur place. Nous avons la volonté de développer le service de restauration et d'avoir un restaurant plus attractif. Nous avons dorénavant une Maison de l'Eau qui devrait permettre de faire de la démonstration et de la pédagogie et l'on espère bien qu'il y a du public qui va venir et en particulier des plus jeunes. Il y a donc une problématique d'accès. Il y a des éléments sur lesquels on avait réfléchi il y a longtemps et dont on revient dessus la preuve, le débat de ce soir. Nous n'avons pas eu de débat de manière collective sur l'accessibilité en termes routier du site. On a effectivement beaucoup entendu parler de mobilités douces et d'accessibilité via ces mobilités douces, très bien. Sauf que dans le projet tel qu'il nous est présenté et le montant financé aujourd'hui, il manque le

troisième niveau d'opération avec la passerelle et l'aménagement sur la rive droite. Pour le moment ce n'est pas compris dans ce projet et lorsque l'on a demandé à quelle échéance cela serait fait, et bien visiblement à une date difficile de dire aujourd'hui. Cette question de l'accessibilité qui relève de la prise en compte globale de ce projet n'a pas été traitée. Et cela est vraiment dommage car nous n'aurons plus jamais l'occasion de le faire dans les mêmes conditions ou dans d'aussi bonnes conditions. C'est vraiment la déception de fond que l'on peut avoir. Par ailleurs, et je ne suis pas spécialiste de ces questions-là, la problématique du plan d'eau était le développement des cyanobactéries. Comme tout le monde je suis allée regarder ce qu'il en était. Effectivement, le fait que la hauteur fait que l'eau ne court pas ou encore le réchauffement qu'il y a pu y avoir, favorise la prolifération des cyanobactéries. Elles n'en sont pas la cause. Visiblement, les causes sont les particules et les éléments nutritifs qui sont dans le cours d'eau et qui découlent des usages en particulier domestiques qui peuvent être faits en amont. Ce serait très bien de se poser la question comment on peut assainir la qualité de l'eau et pas simplement en supprimant le plan d'eau et de fait supprimer les cyanobactéries qui s'y trouvent. »

Propos de M. GENDRE inaudibles.

Monsieur le Maire : « M. GENDRE, laissez Mme GONTIER finir ce qu'elle a à dire. Je tiens à ce que tout le monde s'exprime. »

Mme GONTIER : « Non mais il a raison, ce n'est pas la seule cause. Enfin, le dernier point, lorsque M. JANOT évoquait le fait que nous avons eu du mal à suivre car le périmètre du projet a évolué et nous n'avons pas toujours l'ensemble des éléments financiers. Aujourd'hui, on nous dit que c'est un projet à 7,2 M€ et on a repris tout à l'heure les éléments en termes de financements. Quel que soit l'engagement de l'Agence de l'Eau, il faut quand même être clairs et dire qu'aujourd'hui ces subventions, pour la majorité, ne sont pas acquises. Effectivement il y a des engagements et l'on n'est absolument pas sûrs que l'on sera subventionné à cette hauteur-là. C'est important de le dire quand même. Le montant du reste à charge n'est pas sûr à l'heure actuelle. Je viens de reparler de la passerelle et de l'aménagement de la rive droite. Ces deux derniers points ne sont pas compris dans le projet et le coût tel qu'il est présenté aujourd'hui. On nous dit que ce serait 2,2 M€ supplémentaires. Je suis allée regarder : la passerelle qui a été réalisée en centre-ville en 2003 avait coûté à ce moment-là 1,6 M€. Si l'on actualise ce montant, cela fait un peu plus de 2 M€. À 2,2 M€ je crois que ce ne serait pas très crédible de dire qu'il y aurait la passerelle et l'aménagement sur la rive droite. Là encore on a des éléments qui sont détaillés mais qui entretiennent encore une confusion sur ce qui est réellement inclus ou pas dans ce coût tel qui nous est présenté. »

Monsieur le Maire : « Je vous remercie. Nous avons compris vos explications de vote et nous n'allons pas refaire le débat. Nous avons un certain nombre de réponses mais nous n'allons pas aller sur la pollution. Est-ce que M. LANDREIN souhaite expliciter son avis ou celui de votre ami ? »

M. LANDREIN : « Il ne s'agit pas d'un ami. Le hasard a fait en sorte que j'ai rencontré quelqu'un dont c'est la spécialité et je lui ai effectivement posé la question, sur le plan technique, de ce qui lui semblait en fonction de ses connaissances et de celle qu'il a du dossier. Il était assez clair dans son choix en disant ce que nous avons fait collectivement et initialement semblait être le choix le plus pertinent. C'est-à-dire le choix du départ avec le fait de démonter le barrage sans doute pour des raisons de sécurité ou autres, je ne veux pas rentrer dans le détail mais il semblait valider ce choix. Quelques fois, nous ne sommes pas d'accord avec Mme GONTIER mais là il est sûr que le budget que l'on nous propose aujourd'hui est trop élevé parce qu'il ne solutionne qu'un problème, celui du barrage, qui était le problème initial. Il ne solutionne en rien l'usage du Surgié. Vous avez parlé de la passerelle mais n'oublions pas une chose, c'est que de toutes façons la passerelle ne servira qu'aux gens du centre-ville qui voudront aller au Surgié. Ils auront le droit de le faire mais je pense qu'il y a un certain nombre de gens autour de cette table qui n'habitent pas le centre-ville et qui lorsqu'ils se déplacent à Figeac et qui veulent aller au restaurant y vont en voiture. Le travail sur l'accès n'a pas été du tout abordé dans le financement car effectivement on parle milieu d'eau mais on sait pertinemment que l'on sera largement au-dessus de cela. En fait, on solutionne le Surgié. Une fois qu'on aura fait cela, nous n'aurons rien gagné à gagner peut-être un peu de place. On pourra peut-être imaginer un certain nombre de manifestations mais de toutes façons, nous aurons toujours le problème d'accès. Vous allez voir que ce problème d'accès va se voir très rapidement lorsque les camions vont commencer à travailler et que l'on va avoir du remblai, comme nous l'a dit notre ami du Syndicat, et voir les difficultés que cela va provoquer. En dehors de cela, le fait est que nous ne solutionnons rien de l'usage du Surgié avec ce projet. Le budget était largement supérieur. Il a été revu à la baisse mais je pense qu'il pourrait être encore revu à la baisse pour faire le strict minimum pour pouvoir sécuriser le barrage ou en tous cas le faire disparaître mais ne pas engager de frais supplémentaires dans la renaturation. »

Monsieur le Maire : « J'ai bien compris que de votre côté l'idée était bonne mais que c'est l'évolution du coût qui vous pose question. Tant que nous n'avons pas donné le 1^{er} coup de pioche on peut encore optimiser. C'est ce que j'ai demandé au bureau d'études mais tant que nous n'aurons pas fait la réalisation on peut encore faire des avenants à la baisse. Concernant le problème d'accès, je vous mentirais en disant qu'on le résout et qu'il ne bouge pas mais je vous rappelle quand même que nous arrivons chaque année à accueillir quelques milliers de personnes qui viennent sur la pelouse. Ce problème d'accès ne concerne pas que le Surgié puisque tous les gens qui habitent au-dessus utilisent cette voie. Malgré ce problème d'accès et sachant la capacité ce sont plusieurs centaines de milliers de nuitées qui ont été réalisées depuis que le

village de vacances existe. Je suis d'accord avec vous, cela reste un point noir mais c'est bien d'en avoir fait le constat. Je pense que nous avons fait le tour de table et je vous remercie d'avoir participé dans l'ordre. Nous allons maintenant passer au vote. Vous avez bien compris que nous avons choisi le même maître d'ouvrage car nous aurions pu en prendre deux puisque ce sont deux budgets différents : un pour l'eau et un pour la renaturation du site. Nous aurions eu des problèmes de cohérence avec les entreprises et nous avons souhaité que cela soit fait dans le même cadre. »

Il est donc proposé au Conseil Municipal,

D'AUTORISER le Maire à signer un avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ayant pour objet de porter le montant global de l'opération à 7 306 928 € H.T.,

Le plan de financement prévisionnel de l'opération sera joint à cet avenant, à titre indicatif.

Voté par 20 voix POUR, 4 CONTRE (Christine DELESTRE, Philippe LANDREIN, Philippe BROUQUI, Arnaud LAFRAGETTE) et 3 ABSTENTIONS (Patricia GONTIER, Pascal JANOT, Aurélie MOREL)

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire : « Je réponds un peu à ce qui m'a été demandé en début de séance. Nous avons prévu un Conseil uniquement pour le Surgié. Dans mon esprit nous aurions avancé un peu plus sur le restaurant et sur les Oustalous. Nous avons reçu le dernier porteur de projets il y a quelques semaines. Je vais vous proposer que l'on refasse une commission spéciale pour étudier tous les porteurs et il faudra alors que nous nous décidions avec peut-être deux échéances. Une échéance provisoire pour cet été et l'été 2026 (pendant les travaux) et ensuite une échéance plus définitive car peut-être faut-il passer par cette phase transitoire. D'autre part, des questions diverses m'ont été posées notamment par M. LANDREIN qui a demandé un point sur l'îlot Séguier, la maison rue du stade et les bâtiments achetés à la gare. Concernant l'îlot Séguier je vais demander à Mme LACIPIÈRE de répondre. »

M. LANDREIN : « Est-ce que je peux en profiter pour vous poser une question supplémentaire ? J'ai assisté cet après-midi à des obsèques au cimetière qui concernaient le carré musulman. Sachant que j'étais conseiller municipal j'ai été abordé par un certain nombre de personnes. Je pense qu'ils croyaient que je faisais partie de la majorité municipale et ils m'ont fait part de leurs nombreuses demandes concernant le carré musulman. Je dois dire effectivement que les conditions dans lesquelles se déroulent les obsèques ne sont aujourd'hui pas à la hauteur avec le respect des croyances et des rites des personnes. Il y a aussi une problématique de place puisque cette population vieillit et va voir un certain nombre de ses membres disparaître. De mémoire, il reste 3 places. Je pense que c'est un sujet qui mérite d'être abordé en fin de Conseil. »

Monsieur le Maire : « pour faire très vite, dès 2014 je m'étais préoccupé du problème du carré musulman. J'ai une réponse qui est toujours la même. Dans un État laïque, outre si l'on sort les problèmes des cimetières militaires ou des problèmes de pogrom ou de rafle pour des raisons religieuses, il n'y a pas de cimetière dédié à une religion. Cela n'existe pas en droit français pour les cimetières municipaux. Sachant cela j'ai demandé à ce que l'on réserve un certain nombre de tombes qui pouvaient être orientées vers la Mecque puisque le principe du carré musulman c'est finalement cela. Comme vous l'avez dit fort justement, nous sommes en train d'arriver au bout même si nous continuons de reprendre des concessions. Lorsque l'on voit qu'une tombe n'est plus entretenue nous enclenchons une procédure qui est très longue pour récupérer la concession. Ces procédures peuvent durer 10 ans (recherche des héritiers, affichage en absence d'héritier, etc...). Nous avons récupéré petit à petit des concessions. Il y a une procédure particulière pour les sépultures. Il y a aussi un ossuaire municipal. C'est l'ensemble du cimetière qui est aujourd'hui plein. Du coup, nous avons lancé l'acquisition et l'aménagement ainsi qu'une étude. Maintenant, nous savons où se trouvera le nouveau cimetière. Planter un cimetière est devenu très compliqué. Le cimetière de Ceint d'Eau aujourd'hui, ne pourrait plus se faire car il se trouve en zone inondable. Maintenant, il faut faire des études de sol. Nous allons lancer cette étude sur la partie ouest de Panafé qui a été identifiée. Nous avons une pré-étude et il nous faut maintenant dessiner le cimetière pour pouvoir le réaliser. Il faut que l'on s'y prenne maintenant même si c'est la veille des élections car si l'on attend davantage le cimetière actuel sera malheureusement complet. Nous incitons nos concitoyens qui sont de plus en plus nombreux à privilégier l'incinération. En revanche, nous allons agrandir le columbarium puisque nous en avons la possibilité. D'ailleurs nous l'avons inscrit au budget 2025. Effectivement, la question est judicieuse. Cela devient de plus en plus compliqué. Je suis interpellé par des personnes à qui l'on refuse l'achat de concession. Nous ne sommes pas responsables des lois et je rappelle les règles : pour acquérir une concession il faut résider dans la commune, être héritier du caveau ou prouver un attachement certain et continu à la commune pour pouvoir acheter une concession. Vous pouvez avoir passé votre enfance à Figeac et que vous déménagez dans une autre commune, vous ne pourrez pas prétendre à l'achat d'une concession. À l'inverse, une personne sans

domicile fixe qui réside et qui meurt à Figeac nous sommes dans l'obligation de le mettre dans le carré des indigents aux frais de la commune. »

Mme LACIPIÈRE : « Je remercie M. LANDREIN de cette question car elle permet de donner à voir et à comprendre l'évolution du dossier sur l'îlot Séguier qui est un dossier lourd porté par le service du Patrimoine. Nous en sommes à l'étude de faisabilité du programme. Cette étude a été commandée par la Commune de Figeac auprès du groupement CRESPI fin novembre 2024. Cette étude est conduite par le groupement CRESPI et le Cabinet AZEMA dont la durée prévisionnelle est de 4 mois. Le montant de l'étude se porte à 30 000 € H.T. subventionnée à 100% par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires. Nous avons commandé un diagnostic sanitaire auprès des Monuments Historiques mis octobre 2024. Ce diagnostic est réalisé avec le bureau d'études Structural et l'on doit compter environ 6 mois. Le montant de ce diagnostic s'élève à 19 550 € H.T. subventionné à 80% par l'État, la Région et le Département. »

Mme MOREL : « Je vous avais sollicité en début d'année par rapport à une salle si serait en vente et je voudrais savoir si vous avez pu regarder si cela pouvait intéresser la mairie. »

Monsieur le Maire : « Nous avons regardé mais justement je vous remercie de m'avoir fait passer l'information. Nous n'allons pas donner suite pour des raisons budgétaires. Cela nous obligerait à une immobilisation. Je peux déjà développer que dans les discussions que nous avons toujours avec l'OIS peut-être qu'ils pourraient quitter la Pintre pour rejoindre des locaux communautaires. Je vous rappelle que nous les hébergeons car la Maison des Sports avait été démolie pour construire l'esplanade de l'hôpital et que cela était provisoire. Je me suis rappelé à leur bon souvenir et cela nous permettrait de récupérer des locaux à l'ancienne gendarmerie. »

Monsieur le Maire : « Je complète les explications de Mme LACIPIÈRE. Vous vous rappelez que lorsque nous avons acquis par préemption l'îlot Séguier pour 30 000 € il n'y avait pas la complétude de l'îlot puisqu'il n'y avait que la maison Belgaric / Fernandez. Nous avons chargé l'EPF Occitanie du rachat des deux autres parties : la tour et la partie occupée par le boucher de l'autre côté de la cour lorsqu'il exerçait. Nous avons du tout d'abord réunir l'ensemble de la propriété pour ensuite faire une étude archéologique pour voir les fondations et pour voir surtout la datation précise de cet îlot. Grâce à cette étude nous avons pu savoir que cela faisait partie d'un ensemble plus grand du 13^{ème} siècle mais surtout d'obtenir le classement au titre des Monuments Historiques d'une partie de l'immeuble ce qui a l'intérêt de pouvoir avoir des subventions majorées (nerf de la guerre). Concernant la maison rue du stade M. LANDES va répondre. »

M. LANDES : « L'achat de cette maison était une opportunité car nous avions un besoin par rapport à des associations. Entre-temps, d'autres choses se sont présentées qui répondaient mieux à ce que l'on recherchait. La décision a été prise la semaine dernière, cette maison sera remise en vente sachant qu'elle serait revendue en tenant compte des frais que nous avons eu dessus. Elle n'est plus à l'ordre du jour par rapport à ce que nous voulions faire. Lorsque nous avons acheté la maison il y avait aussi le jardin. Nous souhaiterions agrandir le triangle d'espace vert qui jouxte ce terrain afin de pouvoir y aménager un jardin public supplémentaire. La vente de la maison se fera une partie du jardin en moins qui serait rattaché au jardin que nous avons actuellement. Vous êtes certainement au courant qu'il y a une association sportive qui est intéressée par cette maison. Il y a eu beaucoup de bruit. Parfois on parle trop. Je le regrette. À l'époque lorsque nous avons fait l'acquisition, nous avons lancé des idées possibles. Nous avons parlé de l'accueil de nuit et cela a fait toute une histoire. C'était une idée et cela ne voulait pas dire que l'on achetait pour faire l'accueil de nuit. C'est pour cela qu'il faut remettre les choses à plat et savoir se calmer. Lorsque l'on est élu, il y a des opportunités qui se présentent. Pour une commune, avoir une base de foncier est très important. Le plus bel exemple que j'ai dernièrement est que si nous ne nous serions pas positionnés sur le terrain où se trouve France Travail, je pense qu'ils n'auraient pas eu de terrain sur Figeac. »

Monsieur le Maire : « Concernant les bâtiments achetés à la gare je laisserai M. BALDY parler du pôle d'échange multimodal. Je vous rappelle que nous avons fait le choix d'acheter une maison qui est sur la place de la gare avec son jardin, le terrain avec l'ancienne halle et agrandir le parking actuel qui est en bord des voies. Personnellement, j'étais adjoint en charge de l'urbanisme lorsque j'ai entamé les négociations avec la SNCF. Nicole PAULO était Maire, vous vous rendez compte l'énergie qu'il faut mettre pour négocier avec la SNCF ? À l'époque, ils voulaient nous le vendre au prix du terrain à bâtir car ils étaient en train de vendre à des privés les terrains autour de la Gare Matabiau et de la Gare d'Austerlitz, ce qui n'avait rien à voir. Tout cela pour 133 000 €, ce qui est un prix raisonnable. L'idée est bien d'en faire quelque chose. Pour la halle, toutes les idées sont ouvertes car il n'y a pas vraiment de projets aujourd'hui. »

M. BALDY : « Les terrains sont bien destinés à recevoir le pôle d'échange multimodal pour lequel on a mené un certain nombre d'études que vous connaissez puisque nous les avons présentées en réunion. L'accord avec la SNCF est acté et c'est à présent entre les mains du notaire. Nous sommes en train de récupérer l'ensemble des pièces nécessaires à la signature de l'acte et nous attendons de trouver une date pour pouvoir signer l'acte. Nous devrions être en capacité de faire des aménagements provisoires et des travaux préparatoires pour rouvrir une capacité de stationnement et accueillir un arrêt de bus à cet endroit de façon provisoire en attendant que le projet se développe, d'ici la fin de l'année si tout va bien. »

Mme GONTIER : « Nous avons demandé, il y a de cela trois mois je pense, où en était la discussion pour mettre un arrêt minute devant la gare. Visiblement, il y avait un problème de croisement de flux entre les voitures et les piétons spécifique a priori à Figeac. Je voulais savoir si l'on avait évolué sur ce point. »

M. BALDY : « Le principe du parvis qui est acté dans le projet d'aménagement dont je rappelle qu'il a été adopté à l'issue d'un long processus avec des ateliers participatifs composé de professionnels, d'usagers, de la SNCF, de la Région, des transporteurs de bus, etc....C'est effectivement un parvis qui est réservé aux piétons qui est plus petit que celui qui est présenté actuellement, c'est-à-dire que le dépose minute devra avancer un peu et sera réalisé dans le cadre du chantier définitif. Vous le savez, l'aménagement qu'il y a aujourd'hui est un chantier provisoire qui concerne la voirie existante pour éviter d'avoir des travaux trop coûteux et pour le coordonner avec l'ensemble des travaux notamment ce qui va se passer de l'autre côté. Aujourd'hui, nous allons être très attentifs au dispositif et au niveau du soutien de la Région sur ce sujet car plus le soutien financier diminue, plus il faudra étaler les travaux. C'est aussi pour cela que nous réalisons des aménagements provisoires mais qui permettent tout de même l'usage du site. Dans le cadre du projet définitif je vous confirme que l'arrêt minute sera rapproché de l'entrée de la gare mais en attendant, nous ne ferons pas une 3^{ème} phase intermédiaire de travaux. Nous attendons vraiment de le faire une fois pour toutes. »

Monsieur le Maire : « Est-ce que vous avez pris, je pense que oui, je train de nuit pour aller à Paris depuis Figeac ? Est-ce que vous avez compté le nombre de pas qu'il vous faut lorsque vous descendez de votre wagon pour arriver non pas à la sortie mais juste à la locomotive ? »

Mme GONTIER : « Je ne me sens pas tout à fait concernée par le problème de l'accessibilité avec plus de proximité. En revanche, il y a des personnes qui se retrouvent dans des situations compliquées. L'espace n'est pas très grand mais en extérieur il n'y a pas de charriot pour permettre de déplacer les bagages et cela pose problème à certaines personnes. Effectivement, moi ça va. Je vous remercie pour votre sollicitude. »

Monsieur le Maire : « Je pense que les charriots peuvent être une solution que l'on peut trouver pour faciliter les choses. Je ne m'engagerais pas sur une partie couverte, car ce sera plus compliqué. »

M. LANDREIN : « Moi j'ai trois questions mais je pense qu'il y en a deux dont nous n'aurons pas la réponse ce soir. Concernant les décisions prises par le Maire, il y en a une sur les horodateurs. On constate au regard de la décision qu'il semble que l'on soit « repartis pour un tour ». Qu'en est-il ? Il semble depuis quelques jours, que les policiers municipaux ont de nouveau la possibilité de verbaliser ce qui en soi n'est pas une si mauvaise chose que cela. Pour les deux autres questions, une s'adresse plus directement à Mme LACIPIÈRE dans sa fonction de référente culture au Grand-Figeac mais aussi dans celle du Festival de Théâtre de Figeac. L'autre question concerne le fait que cela fait deux ou trois fois que je vous pose la question d'avoir un compte-rendu sur l'activité et le retour d'investissement de cette artiste (Laurence Saunois) pour laquelle nous avons versé un montant conséquent. »

Monsieur le Maire : « Nous allons procéder dans l'ordre, M. BRU va nous parler de l'activité de la police municipale et des horodateurs. »

M. BRU : « Je veux bien vous répondre, il n'y a pas grand-chose à dire. Effectivement, il y a une reprise en main du poste de police municipale par Mme DECHAMPS. Bien qu'elle soit en stage obligatoire pour intégrer la fonction publique territoriale, elle est très présente par les réseaux. J'ai passé la matinée de samedi avec elle. Nous avons fait le tour de toutes les questions qui se posaient. Ce n'est que le début. »

M. BALDY : « Concernant les horodateurs nous avons effectivement relancé le marché car, comme cela arrive parfois, le premier n'était pas concluant. Il a donc fallu que l'on relance mais on devrait malgré cela tenir les délais. J'en profite pour féliciter les équipes à qui nous avons un peu mis la pression mais cela devrait tenir. »

Mme LACIPIÈRE : « Concernant le Festival de Théâtre, nous sommes totalement dans les temps d'évolution du projet. Je pense qu'entre les vacances de février et celles de Pâques je proposerai une réunion de la commission culture élargie aux élus souhaitant y participer pour présenter le dossier avant la présentation officielle à la presse du programme. Nous sommes en train de finaliser la programmation et la signature des achats de spectacles. Je ne suis pas inquiète sur l'évolution du dossier et sur le timing. Concernant le travail de notre artiste, elle travaille. Je vais la voir régulièrement. Elle a bien avancé, on est dans les temps. Nous allons avoir une rencontre avec elle fin mars, collègue élus et la presse, pour dévoiler son travail. Son tour des États-Unis s'amplifie car elle y a vraiment de très belles propositions. Notre choix de communiquer sur la ville et le musée se concrétise. »

Monsieur le Maire fait part des décisions qu'il a prises en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2020

- Conclusion d'un avenant n°1 modifié au lot n°2 (charpente, zinguerie, étanchéité) au marché de travaux relatif à l'extension de la cuisine de l'École Louis Barrié avec l'entreprise LAGRANGE – 46100 FIGEAC relatif à la mise en place de mesures compensatoires suite à l'apparition de condensation entre l'acrotère du

bâtiment existant et l'extension portant le montant du marché à 23 617,32 € T.T.C. (plus-value de 560,10 € H.T.) au lieu de 22 945,20 € T.T.C. prévus initialement.

- Conclusion d'un marché à bons de commande avec minimum et maximum, pour une période d'un an du 01.01.2025 au 31.12.2025 inclus, pour chacun des lots et avec les sociétés suivantes :

Lot 1 : Produits d'épicerie et de conserves PRO à PRO Distribution Sud – BP.215- 82032 MONTAUBAN Cedex (seuil minimum : 12 000 € HT - seuil maximum : 26 000 € HT)

Lot 2 : Yaourt bio MANGEZ LOTOIS – Maison de l'Agriculture – 46000 CAHORS (seuil minimum : 500 € HT – seuil maximum 2 500 €HT)

Lot 3 : Produits surgelés SYSCO Brake France SAS – 46200 SOUILLAC (seuil minimum : 25 000 €HT – seuil maximum : 46 000 € HT)

Lot 4 : Produits laitiers : Beurre, Œufs, Fromage LODI FRAIS – 46400 SAINT-CÉRÉ (seuil minimum : 10 000 € HT - seuil maximum : 22 000 € HT)

Lot 5 : Yaourt de chèvre bio Les Gabrioles de Balajou – 46100 FIGEAC (seuil minimum : 500 € HT - seuil maximum : 1 500 € HT)

Lot 6 : Poulet fermier en circuit court MANGEZ LOTOIS - 46000 CAHORS (seuil minimum : 1 000 € HT – seuil maximum 4 000 €HT)

Lot 8 : Boeuf bio ou en cours de conversion LES FERMES DU PAYS BOURIAN- 46310 MONTAMEL (seuil minimum : 1 000 € HT – seuil maximum 4 000 € HT)

Lot 9 : Veau Haute Valeur Environnementale (HVE) SARL VEDRUNE – 46160 GREALOU (seuil minimum : 500 € HT – seuil maximum : 2 000 € HT)

Lot 10 : Produits fruits et légumes SAS MOURLHON ETS – 12740 LIOUJAS (seuil minimum : 9 000 € HT - seuil maximum : 20 000 € HT)

Lot 11 : Produits fruits et légumes bio SAS MOURLHON ETS – 12740 LIOUJAS (seuil minimum : 2 400 € HT - seuil maximum : 7 000 € HT)

Lot 13 : Agneau du Quercy en circuit court SARL VEDRUNE – 46160 GREALOU (seuil minimum : 700 € HT – seuil maximum : 2 100 € HT)

Lot 14 : Bœuf label en circuit court SARL VEDRUNE – 46160 GREALOU (Seuil minimum : 1 000 € H.T. – seuil maximum : 4 000 € H.T.)

Lot 15 : Boulangerie TENDRES MIETTES – 46100 FIGEAC (seuil minimum : 2 000 € H.T. – seuil maximum : 6 000 € H.T.)

Lot 16 : Charcuterie et viande de porc en circuit court EARL Les Vignals – 46340 SALVIAC (seuil minimum : 3 000 €H.T. - seuil maximum : 10 000€ H.T.)

Lot 17 : Volailles Label AFG Foie GRAS – 12450 LA PRIMAUBE (seuil minimum : 1 500€ H.T. – seuil maximum : 4 500€ H.T.)

Lot 18 : Poisson frais – MSC ou Pêche Française MERICQ – 47310 ESTILLAC (seuil minimum : 1 000€ H.T. – seuil maximum : 4 000€ H.T.)

Lot 19 : Glace fermière en circuit court

GAEC BARDET /PHIALIP – 15600 MAURS (seuil minimum : 1000€ HT - seuil maximum : 2 900€ HT)

Lot 20 : Fromage à pâte pressée non cuit en circuit court pasteurisé SAS CANT AVEY LOT – 46270 BAGNAC SUR CELE (seuil minimum : 400€ HT –seuil maximum : 1200€ HT)

Lot 21 : Porc bio en circuit court LES FERMES DU PAYS BOURIAN – 46310 MONTAMEL (seuil mini : 1000€ HT – seuil maximum : 4500€ HT)

- Conclusion d'une mission d'expertise financière prospective 2024-2031 avec le Bureau d'Études Ressources Consultants Finances pour un montant de 11 280 €T.T.C.

- Conclusion d'une mission d'expertise financière prospective avec le bureau d'études Ressources Consultants Finances pour un montant de 11 280 € T.T.C.

- Conclusion d'un marché public de travaux relatif au collecteur de transfert et réservoir d'orage du Moulin de Laporte avec l'entreprise Compagnie des Eaux et de l'Ozone – VEOLIA – 12000 RODEZ pour un montant de 178 438,80 € T.T.C.

- Résiliation du marché public de travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable allées Victor Hugo avec l'entreprise EIFFAGE au motif d'intérêt général – sécurité juridique de la procédure.

- Conclusion d'un avenant n°1 au lot n°3 (espaces verts et mobiliers) au marché de travaux relatif à la mise en valeur du site classé des Pratges avec l'entreprise MARION ESPACES VERTS – 46200 MAYRAC en raison d'un changement de mobilier n'étant plus disponible chez le fournisseur ayant une incidence financière de + 2 968,80 € T.T.C.

- Abandon de la procédure de passation d'un marché de fourniture, installation et mise en service d'horodateurs en raison d'une mauvaise définition du besoin, déclaration sans suite au motif d'intérêt général et lancement d'une nouvelle consultation en cohérence avec la nature du besoin.
- Modification par virement de crédit à l'intérieur de la section d'investissement du Budget Primitif 2024 du Budget Principal de la commune suivante : Travaux exécutés d'office pour compte de tiers : dépense + 90 000 € - Travaux de renaturation Surgié – 90 000 € et Opération pour compte tiers : recette 90 000 € - Emprunt – 90 000 €.
- Conclusion d'un avenant n°2 au lot n°2 (service scolaire) du Marché de transports publics urbains portant ajout de l'arrêt de Prentegarde sur le circuit de La Vinadie et une rotation supplémentaire sur le circuit des Crêtes à compter de janvier 2025 portant un coût journalier supplémentaire de 31,14 € T.T.C.
- Conclusion d'un marché de fourniture et livraison de titres restaurant pour les agents de la Ville de Figeac avec la société EDENRED – 92245 MALAKOFF pour les années 2025 et 2026 et un montant maximum de 141 120 €.
- Conclusion d'un marché public de travaux relatif à la rénovation de bureaux et locaux communaux avec les sociétés suivantes :
 - Lot 1 (peinture/faux plafonds Salle de réunion) ALLIANCE 360 – 46100 FIGEAC pour un montant de 10 283,76 € T.T.C.
 - Lot 2 (peinture service Patrimoine) QUERCY PLATRERIE PEINTURE – 46100 FIGEAC pour un montant de 5 454,54 € T.T.C.
 - Lot 3 (électricité service du Patrimoine) ALLEZ & Cie – 46100 FIGEAC pour un montant de 2 239,20 € T.T.C.
 - Lot 4 (Peinture service Patrimoine R+2) DUMETZ – 46100 FIGEAC pour un montant de 3 945,48 € T.T.C.
 - Lot 5 (électricité service du Patrimoine R+2) ALLEZ & Cie – 46100 FIGEAC pour un montant de 2 728,15 € T.T.C.
 - Lot 6 (sol service du Patrimoine R+2) QUERCY PLATRERIE PEINTURE – 46100 FIGEAC pour un montant de 4 227,70 € T.T.C.
 - Lot 7 (peinture Musée) DUMETZ – 46100 FIGEAC pour un montant de 3 914,47 € T.T.C.
 - Lot 8 (peinture service propreté urbaine) DUMETZ – 46100 FIGEAC pour un montant de 12 277,44 € T.T.C.
 - Lot 9 (peinture Centre Social et de Prévention) DUMETZ – 46100 FIGEAC pour un montant de 4 104 € T.T.C.
 - Lot 10 (sol Centre Social et de Prévention) QUERCY PLATRERIE PEINTURE – 46100 FIGEAC pour un montant de 4 689,19 € T.T.C.
 - Lot 11 (faux plafonds Centre Social et de Prévention) ALLIANCE 360 – 46100 FIGEAC pour un montant de 7 577,40 € T.T.C.
- Conclusion d'un marché public de service relatif à la cybersécurité sur le système informatique de l'Hôtel de Ville avec la société KOESIO OCCITANIE – 31670 LABÈGE pour une durée de trois années et pour un montant de 131 610 € T.T.C.
- Sollicitation de l'aide de l'État au taux maximum au titre de la DETR 2025 (139 413 €) et de celle de la Région Occitanie au titre du Plan Régional PEM Occitanie 2025 (83 301 €) pour le financement des travaux d'aménagement du pôle d'échange multimodal du quartier de la Gare ferroviaire de Figeac (1^{ère} phase).
- Sollicitation de l'aide de l'État au taux maximum au titre de la DETR 2025 (42 343 €) pour le financement des travaux d'aménagement de la place Brugel (1^{ère} phase).
- Sollicitation de l'aide de l'État au taux maximum au titre de la DETR 2025 (217 654 €) pour le financement des travaux de construction d'un hangar logistique photovoltaïque.
- Sollicitation de l'aide de l'État au taux maximum au titre de la DETR 2025 (50 993 €) pour le financement des travaux de piétonisation en centre-ville.
- Sollicitation de l'aide de l'État au taux maximum au titre de la DETR 2025 (82 011 €) pour le financement des travaux de rénovation énergétique du patrimoine.
- Sollicitation de l'aide de l'État au taux maximum au titre de la DETR 2025 (427 708 €) pour le financement des travaux de renaturation et d'aménagement d'espaces de loisirs aux Pratges (phase 2 : aménagements des espaces verts – mobiliers).

- Conclusion d'un marché public de services relatif à la stérilisation des chats errants de la commune pour l'année 2025 avec le Cabinet vétérinaire des 2 Vallées – 46100 FIGEAC pour un montant maximum de 5 000 € suivant les tarifs suivants : Castration de chat : 50 € T.T.C., ovariectomie de chatte non gestante 98 € T.T.C. et ovariectomie de chatte gestante 105 € T.T.C.

- Vente d'un véhicule Renault Kangoo immatriculé 7991 JS 46 à la concession RUDELLE FABRE pour un montant de 1€.

- Vente d'un véhicule Citroën NEMO immatriculé CB-178-TV à la concession SARL du Pont du Pin pour un montant de 1 900 €.

Concessions nouvelles accordées dans le cimetière communal

- Concession n°3173 de 2,97 m² pour une durée de 50 ans et un montant de 347,64 €.
- Concession n°3174 de 2,75 m² pour une durée de 50 ans et un montant de 321,89 €.
- Concession n°3175 d'une case au columbarium pour une durée de 30 ans et un montant de 776,23€.
- Concession n°3176 de 4,16 m² pour une durée de 30 ans et un montant de 292,20 €.
- Concession n°3180 d'une case dans le columbarium pour une durée de 30 ans et un montant de 776,23 €.

Renouvellement de concessions dans le cimetière communal

- Concession n°3177 de 2,75 m² pour une durée de 30 ans et un montant de 193,16 €.
- Concession n°3178 de 4,16 m² pour une durée de 30 ans et un montant de 292,20 €.
- Concession n°3179 de 3 m² pour une durée de 30 ans et un montant de 210,72 €.
- Concession n°3181 de 2,75 m² pour une durée de 30 ans et un montant de 193,16 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le secrétaire de séance,

Arnaud LAFRAGETTE